

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 21 (1943)

**Artikel:** Les délices de Voltaire  
**Autor:** Fulpius, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727983>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



UNE DEMEURE HISTORIQUE :

## LES DÉLICES DE VOLTAIRE

Lucien FULPIUS.



LES sources de cette étude sont en tout premier lieu les papiers Tronchin acquis récemment par la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (*B.P.U.*) et qui comprennent plusieurs centaines de lettres et de billets inédits ou partiellement inédits émanant tant de Voltaire que de M<sup>me</sup> Denis.

Les Archives d'Etat de Genève (*A.E.G.*) nous ont fourni maints documents et renseignements utiles.

Nous avons également utilisé la *Correspondance générale de Voltaire*, éditée par Garnier. Pour les extraits de lettres tirés de la *Correspondance générale*, nous avons le plus souvent rappelé le numéro d'ordre adopté par l'éditeur.

Enfin nous avons largement mis à contribution tous les ouvrages consacrés à Voltaire et à son séjour à Genève: les plus importants ont été cités en note.

Nous ne pouvons remercier ici personnellement tous ceux qui ont facilité notre tâche. Notre reconnaissance va tout particulièrement à MM. Louis Blondel, archéologue cantonal, P.-Ed. Martin, directeur des Archives, G. Vaucher et P.-F. Geisendorf, archiviste et sous-archiviste d'Etat, Henri Delarue, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Fernand Aubert, ancien conservateur des manuscrits de la Bibliothèque, Léon et Albert Giuntini, sous-secrétaire et chef de service de la ville de Genève, Madame Rapp-Streisguth, M<sup>lle</sup> L. Duriez, MM. Gustave Dumur, Guillaume Fatio, Hermann Horngacher, Pierre-Paul Plan et François Ruchon.

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 1942.

ÉPÎTRE DE M. DE VOLTAIRE ARRIVANT DANS SA TERRE  
PRÈS DU LAC DE GENÈVE.

*O maison d'Aristippe ! ô jardins d'Epicure !  
Vous qui me présentez, dans vos enclos divers,  
Ce qui souvent manque à mes vœux,  
Le mérite de l'art soumis à la nature,  
Empire de Pomone et de Flore sa sœur,  
Recevez votre possesseur !*

*Que tout plaît en ces lieux à mes sens étonnés !  
D'un tranquille océan l'eau pure et transparente  
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés ;  
D'innombrables coteaux ces champs sont couronnés.  
Bacchus les embellit ; leur insensible pente  
Vous conduit par degrés à ces monts sourcilleux  
Qui pressent les enfers et qui fendent les cieux.  
Le voilà ce théâtre et de neige et de gloire.*

*Que le chantre flatteur du tyran des Romains,  
L'auteur harmonieux des douces Géorgiques,  
Ne vante plus ces lacs et leurs bords magnifiques,  
Ces lacs que la nature a creusés de ses mains  
Dans les campagnes italiques !*

*Mon lac est le premier : c'est sur ces bords heureux  
Qu'habite des humains la déesse éternelle,  
L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux,  
Que tout mortel embrasse ou désire, ou rappelle,  
Qui vit dans tous les cœurs, et dont le nom sacré  
Dans les cours des tyrans est tout bas adoré,  
La Liberté !*



*Phot. Pricam.*

LES DÉLICES EN 1871

où étaient hospitalisés des internés français de l'armée de Bourbaki



*Liberté ! Liberté ! ton trône est en ces lieux.  
Embellis ma retraite où l'amitié t'appelle ;  
Sur de simples gazons viens t'asseoir avec elle.  
Elle fuit comme toi les vanités des cours,  
Les cabales du monde et son règne frivole.  
O deux divinités ! vous êtes mon recours.  
L'une élève mon âme, et l'autre la console :  
Présidez à mes derniers jours !*

#### INTRODUCTION.

Nous avons pensé qu'il y avait à côté des travaux sur Voltaire à Genève de Perey et Maugras, de Desnoireserres, de M. Paul Chaponnière, place pour une étude plus modeste destinée à évoquer le cadre où vécut pendant dix ans « le vieil oiseau de Potsdam éclopé »<sup>1</sup>.

Les témoignages contemporains sur Ferney sont très nombreux, par contre nous avons peu de documents sur la période genevoise de Voltaire. Et pourtant l'installation de Voltaire aux Délices a été un événement considérable pour notre cité qui allait, grâce à ce voisinage, redevenir un centre intellectuel, « le cadran de l'Europe », comme la qualifie un écrivain du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Entretenant une correspondance considérable, recevant toute la bonne société genevoise, accueillant les nombreux étrangers de marque qui passaient à Genève, s'intéressant à la vie de la « parvulissime », « l'ermite des Délices », comme il aimait se qualifier, était une attraction vivante pour la cité de Calvin et de Rousseau.

Glanons quelques témoignages de contemporains qui nous permettront de recréer le « climat » des Délices.

C'est tout d'abord le poète Patu qui fit un court séjour chez le patriarche en 1755<sup>3</sup>.

« ... Je vous écris de la maison du grand homme, je veux dire de chez notre illustre Voltaire, dans la compagnie duquel je viens de passer une huitaine précieuse des plus agréables jours que j'aie connus dans ma vie... Figurez-vous avec l'air d'un mourant, tout le feu de la première jeunesse, et le brillant de ses aimables récits !

<sup>1</sup> André BELLESORT, dans *Journal de Genève* du 21 novembre 1931.

<sup>2</sup> *L'Espion chinois*, par A. GOUDAR, tome I, p. 212, éd. de 1774.

<sup>3</sup> Extrait de: *The private correspondence of Garrick*, t. II, p. 407. London, 1832.

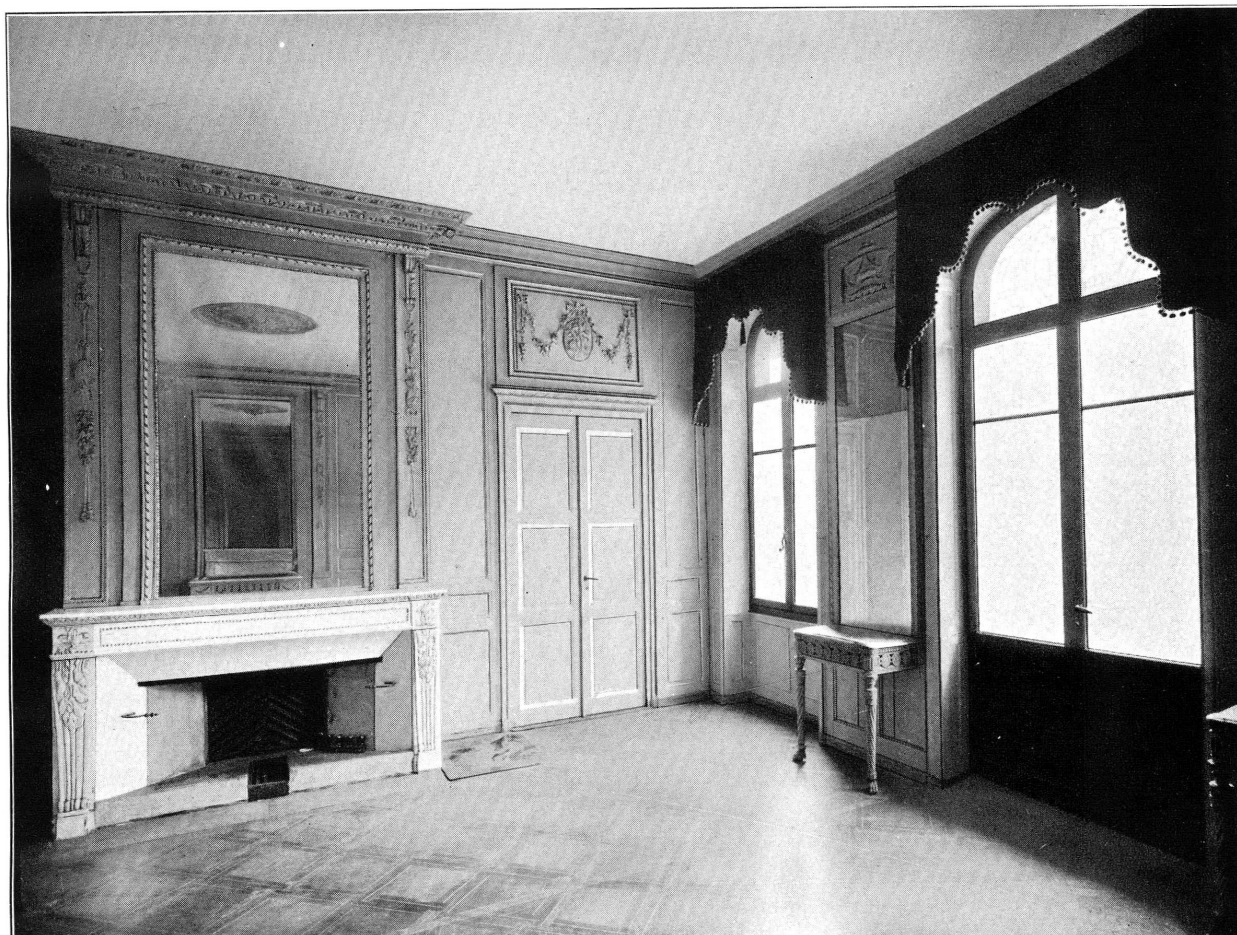
Si je juge des défauts, des vices mêmes qu'on impute à M. de Voltaire, par l'avarice dont je l'ai entendu taxer, que ses calomniateurs me paraissent des animaux vils et bien ridicules ! Jamais on n'a vu chère plus splendide, jointe à des manières plus polies, plus affables, plus engageantes. Tout Genève est enchanté de l'avoir, et ces heureux républicains font leur possible pour le fixer auprès d'eux... »

Écoutons M<sup>me</sup> d'Épinay relatant à Grimm ses nombreuses visites aux Délices et brossant un portrait vivant de la nièce et de l'oncle <sup>1</sup>. « ... La nièce de Voltaire est à mourir de rire; c'est une petite grosse femme, toute ronde, d'environ cinquante ans, femme comme on ne l'est point, laide et bonne, menteuse sans le vouloir et sans méchanceté; n'ayant pas d'esprit et en paraissant avoir; créant, décidant, polittiquant, versifiant, raisonnant, déraisonnant; et tout cela sans trop de prétentions, et surtout sans choquer personne; ayant par-dessus tout un petit vernis d'amour masculin, qui perce à travers la retenue qu'elle s'est imposée. Elle adore son oncle en tant qu'oncle et en tant qu'homme; Voltaire la chérit, s'en moque et la révère: en un mot, cette maison est le refuge et l'assemblage des contraires, et un spectacle charmant pour les spectateurs... » « ... On n'a le temps de rien faire avec Voltaire, je n'ai que celui de fermer ma lettre, mon ami; j'ai passé ma journée seule avec lui et sa nièce; il est en vérité las de me faire des contes. Tandis que je lui ai demandé la permission d'écrire quatre lignes, afin que vous ne soyez pas inquiet de ma santé qui est bonne, il m'a témoigné le désir de rester pour voir ce que disent mes deux grands yeux noirs quand j'écris. Il est assis devant moi, il tisonne, il rit, il dit que je me moque de lui et que j'ai l'air de faire sa critique. Je lui réponds que j'écris tout ce qu'il dit, parce que cela vaut bien tout ce que je pense... »

De son côté, M<sup>me</sup> Du Boccage nous a laissé également un témoignage digne d'être reproduit <sup>2</sup>: « ... Cet Orphée (Voltaire) qui attire à lui tout ce qui passe à cent lieues à la ronde, eut la bonté de retarder son départ, de nous loger dans sa charmante habitation, de quitter son lit de Sybarite, et de m'y mettre, moi qui par goût, couche à Paris sur un chevet de carmélite, et depuis deux mois par nécessité sur la paille, de cabaret en cabaret. Enfin je ne pouvais dormir aux Délices à force d'en avoir. Je me consolerais de cette insomnie, si le génie du maître de la maison, croyant le posséder sous ses rideaux, s'était emparé de moi et me rendait digne de la couronne de laurier dont cet Homère m'a, hier à table, galamment coiffée. Il joint à l'élégance d'un homme de Cour toutes les grâces et l'à propos que l'esprit répand sur la politesse; et me paraît plus jeune, plus content, en meilleure santé qu'avant son départ en Prusse. Sa conversation n'a rien perdu de ses agréments, et son âme plus libre y mêle encore plus de gaieté. J'en ai moins joui que je ne le désirais. Il a fallu voir Genève et les jolis lieux de plaisance qui l'entourent; répondre aux

<sup>1</sup> Lettre de M<sup>me</sup> d'Épinay du 12 novembre 1757.

<sup>2</sup> Lettre de M<sup>me</sup> Du Boccage, du 8 juillet 1758, à M<sup>me</sup> du Perron.  
(Extrait de: Lettres de M<sup>me</sup> de Graffigny, p. 273.)



*Phot. Musée d'Art et d'Histoire.*

GRAND SALON DES DÉLICES

Photographie prise avant le transfert des boiseries au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.





prévenances qu'on a bien voulu m'y faire en faveur de mon hôte, et voir deux de ses pièces sur un théâtre hors d'un faubourg... Ajoutez que pendant les cinq jours que je l'ai vu, sa bonne crème et ses truites trop séduisantes me donnèrent une indigestion. Il fait bonne chère et a toujours chez lui la meilleure compagnie de Genève, lieu où, proportion gardée, il y a plus de gens d'esprit qu'ailleurs. M<sup>me</sup> Denis y vit fort aimée, et le mérite. Je l'ai revue avec un grand plaisir, et la trouve heureuse d'être la consolation d'un oncle admiré de toute l'Europe; qui, vainqueur de l'envie, jouit de son vivant de l'approbation que les génies rares n'obtiennent guère que de la postérité... »

Quant à Marmontel, sa visite aux Délices a été consignée dans ses « Mémoires » dont nous extrayons ces deux passages intéressants <sup>1</sup>: « Avant dîner, il (Voltaire) me mena faire à Genève quelques visites; et en me parlant de sa façon de vivre avec les Genevois: « Il est fort doux, me dit-il, d'habiter un pays dont les souverains vous envoient demander votre carrosse pour venir dîner avec vous ». Sa maison leur était ouverte; ils y passaient les jours entiers; et comme les portes de la ville se fermaient à l'entrée de la nuit pour ne s'ouvrir qu'au point du jour, ceux qui soupaient chez lui étaient obligés d'y coucher, ou dans les maisons de campagne dont les bords du lac sont couverts. Chemin faisant, je lui demandai comment, presque sans territoire et sans aucune facilité de commerce avec l'étranger, Genève s'était enrichie: « A fabriquer des mouvements de montre, me dit-il, à lire vos gazettes, et à profiter de vos sottises. Ces gens-ci savent calculer les bénéfices de vos emprunts. »

» ... Parmi les Genevois que je voyais chez lui, les seuls que je goûtai et dont je fus goûté furent le chevalier Huber et Cramer le libraire. Ils étaient tous les deux d'un commerce facile, d'une humeur joviale, avec de l'esprit sans apprêt, chose rare dans leur cité. Cramer jouait, me disait-on, passablement la tragédie; il était l'Orosmane de M<sup>me</sup> Denis, et ce talent lui valait l'amitié et la pratique de Voltaire, c'est-à-dire des millions. Huber avait un talent moins utile, mais amusant, et très curieux dans sa futilité. L'on eût dit qu'il avait des yeux au bout des doigts. Les mains derrière le dos, il découpait en profil un portrait aussi ressemblant et plus ressemblant même qu'il ne l'aurait fait au crayon <sup>2</sup>. Il avait la figure de Voltaire si vivement empreinte dans l'imagination, qu'absent comme présent, ses ciseaux le représentaient rêvant, écrivant, agissant, et dans toutes ses attitudes. J'ai vu de lui des paysages en découpures sur des feuillets de papier blanc, où la perspective était observée avec un art prodigieux. Ces deux aimables Genevois furent assidus aux Délices le peu de temps que j'y passai. »

<sup>1</sup> MARMONTEL, « Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants ». Extrait de la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIII<sup>e</sup> Siècle*. Paris, 1819, p. 280 s.

<sup>2</sup> Voir la découpe de Huber, reproduite plus loin.

Ces divers témoignages de contemporains parvenus jusqu'à nous permettent d'espérer que sortiront un jour d'archives inexplorées d'autres « souvenirs » d'hôtes des Délices. La seule lecture de la liste (qui n'a pas la prétention d'être complète) des visiteurs étrangers à Genève et à la Suisse qui vinrent saluer le patriarche dans son ermitage nous autorise à garder cet espoir: M. d'Albaret, secrétaire d'ambassade; M<sup>me</sup> d'Albertas, femme du président de la Grande Chambre d'Aix-en-Provence; d'Alembert; le marquis d'Argence de Dirac; la comtesse de Bentink; M<sup>lle</sup> de Bazincourt; le poète Bettinelli; le président de Brosses; le célèbre aventurier Jacques Casanova qui a laissé des pages pleines d'intérêt sur ses entretiens avec Voltaire<sup>1</sup>; M. et M<sup>me</sup> de Chauvelin, ambassadeur à Turin; M<sup>lle</sup> Corneille, que protégea Voltaire; le comte de Creutz; M<sup>me</sup> Du Boccage<sup>2</sup>; la duchesse d'Enville; M<sup>me</sup> d'Epinaï<sup>3</sup>; M<sup>lle</sup> Fel; le jésuite Fessi; M. de Fleurieu; M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne; le marquis de Florian; Fox, frère aîné du célèbre orateur; Gaulard, receveur général des fermes de Bordeaux; le baron de Gleichen; Olivier Goldsmith, l'auteur du « Vicair de Wakefield », qui vint jouer de la flûte sous les fenêtres du patriarche et fut invité aux Délices<sup>4</sup>; la comtesse d'Harcourt; George Keate; M. de Jully; M. de Jumillac; le comte de Lauragais; L'Ecluse, dentiste et comédien; le grand acteur Lekain dont les « Mémoires »<sup>5</sup> relatent ses rapports avec Voltaire; le duc de Lorges; Marmontel<sup>6</sup>; M. et M<sup>me</sup> de Montferat, neveu et nièce du cardinal de Tencin; de Montpéroux, résident de France à Genève; M<sup>me</sup> de Muy; les poètes Palissot et Patu<sup>7</sup>; le duc de Randan; le maréchal de Richelieu; M. de Saint-Priest; Thiériot; Turgot; le géomètre Siméon Valette; le duc de Villars<sup>8</sup>; le marquis de Westloff; le marquis de Ximénès, etc., etc., et combien d'autres sont venus de tous les points d'Europe déposer leurs hommages aux pieds du philosophe-roi. Voltaire les recevait généreusement en grand seigneur, tenant chaque jour table ouverte et les laissait repartir enchantés de son accueil et du tour spirituel de sa conversation.

Cette longue file de visiteurs montre l'importance qu'eut pour Genève le salon de Voltaire — l'auberge des Délices, comme l'appelle avec à propos M. Jean Aubry<sup>9</sup> — salon qui annonce le salon de Coppet !

Examinons maintenant ce que fut le domaine des Délices avant l'arrivée du patriarche.

<sup>1</sup> Voir Edouard MAYNIAL, *Casanova et son temps*, pp. 69 à 132; J. FULPIUS-GAVARD, *Les Aventures tragi-comiques de Casanova*, p. 90.

<sup>2</sup> Voir extrait cité plus haut.

<sup>3</sup> Voir extrait cité plus haut.

<sup>4</sup> Renseignement aimablement communiqué par M. Guillaume Fatio.

<sup>5</sup> Voir *Mémoires de Lekain*, Paris, 1825, pp. 257 et 436.

<sup>6</sup> Voir extrait cité plus haut.

<sup>7</sup> Voir extrait cité plus haut.

<sup>8</sup> Voir planche XV, portrait du duc de Villars.

<sup>9</sup> G.-Jean AUBRY, « Jean Huber ou le Démon de Genève », *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup>-15 juin 1936.

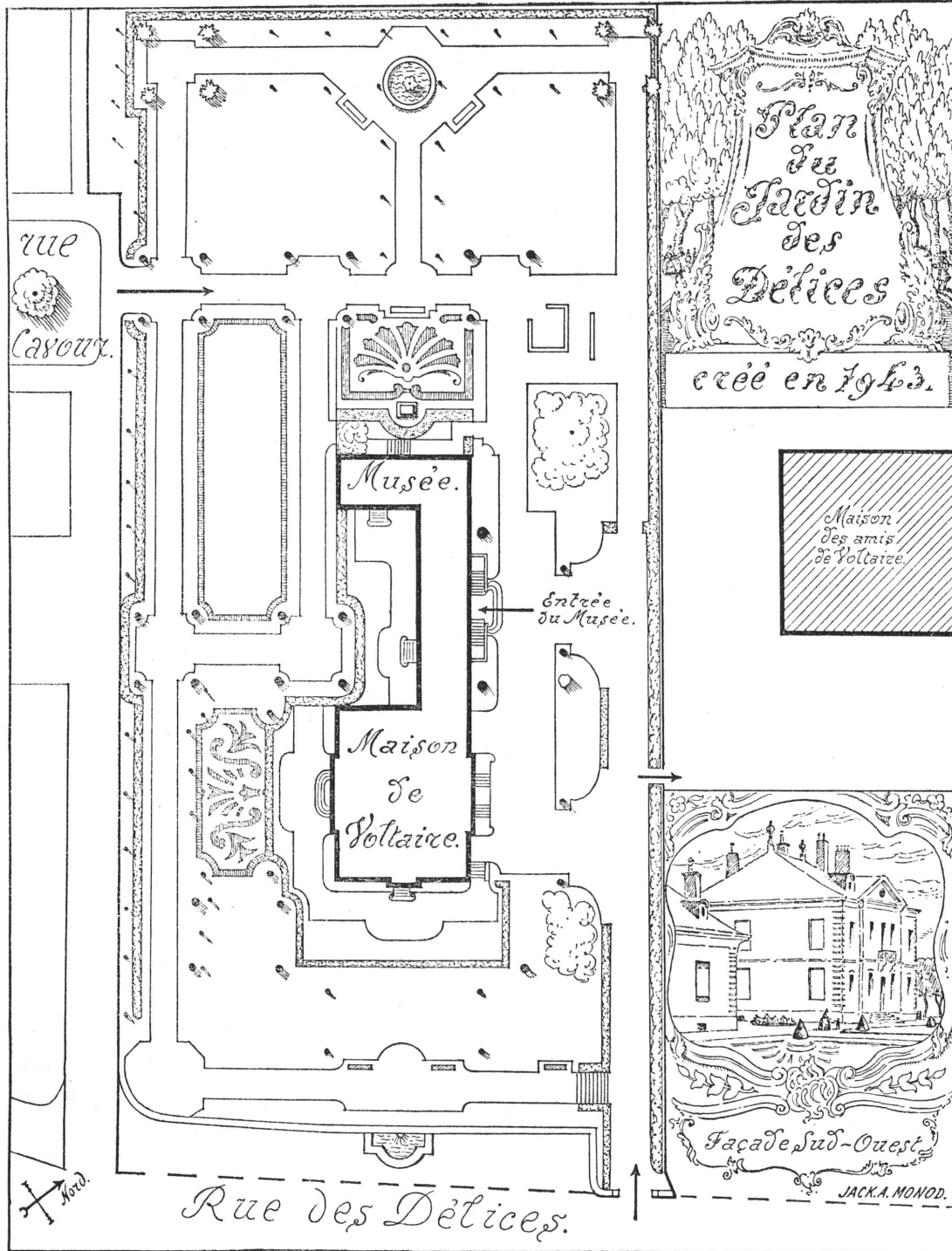


FIG. 1 — Plan du jardin des Délices  
aménagé en 1943 par le Service des promenades de la Ville de Genève.

## I. LE DOMAINE DE « SUR SAINT-JEAN » AVANT VOLTAIRE.

Le domaine de « Sur Saint-Jean » appartenait en 1677 à respectable Pierre Gaudy, ministre du Saint-Evangile (1635-1710), époux de Renée Mallet, successeur de noble Pierre Châlon, lequel le tenait des Nobles de Pesme, d'une très ancienne famille de Genève<sup>1</sup>.

Ce domaine consistait en « une pièce de terre, pré et vigne, située en territoire appelé de Saint-Jean, au lieu dit sur Saint-Jean, jouxte le chemin public tendant de Genève à Châtelaine de bize et une autre voye publique de vent »<sup>2</sup>.

Aucune construction ne s'élevait sur ce domaine qui devint propriété de Gédéon Mallet, par voie successorale.

Au plan cadastral dressé en 1712 par Pierre Deharsu, on constate qu'une maison avec cour et grange attenante s'y dresse, le reste du domaine étant constitué par des jardins, des prés et des vignes.

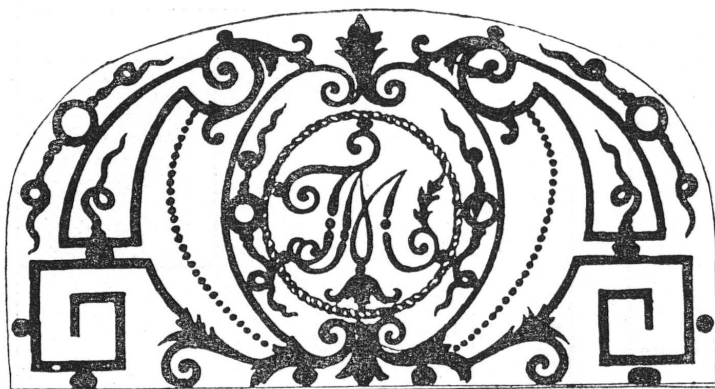


Fig. 2. — Imposte en fer forgé avec initiales de J.-J. Mallet.

Le domaine passa à

son fils Jean-Jacques Mallet (1694-1767) dont les initiales entrelacées ornent encore les impostes en fer forgé surmontant les portes de la maison construite entre 1730 et 1735<sup>3</sup>.

On ignore le nom de l'architecte qui dressa les plans de la nouvelle demeure mais il est très probable que c'est à Gédéon Mallet (1666-1750) que nous en devons la construction, son fils Jean-Jacques n'ayant fait que l'aménager et l'orner.

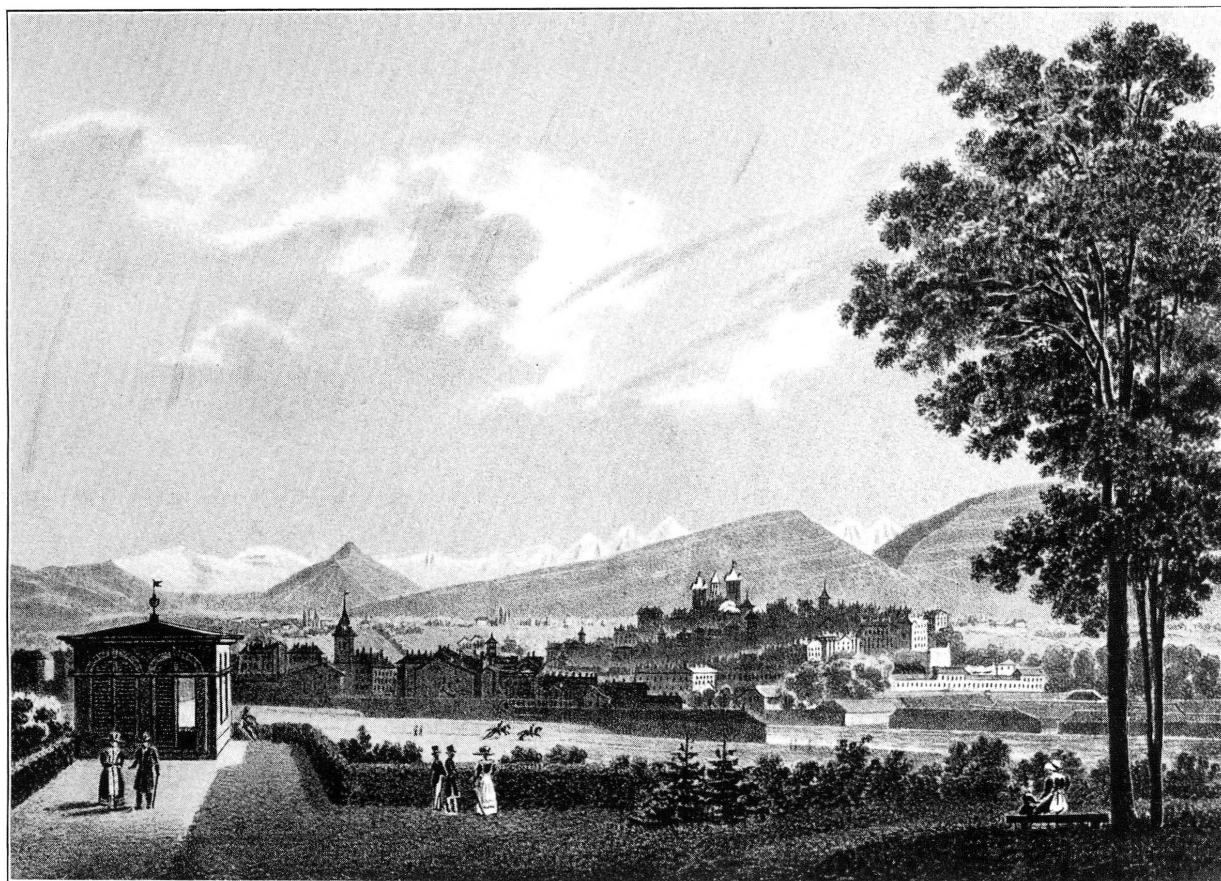
Jean-Jacques Mallet, conseiller d'Etat de Genève<sup>4</sup>, ne paraît du reste pas avoir beaucoup habité sa maison de campagne qui devait être une charge assez lourde pour lui. Nous savons qu'il la loua au duc de Saxe-Gotha avant de s'en défaire en 1755 dans des circonstances que nous allons rappeler brièvement.

<sup>1</sup> *A.E.G.*, pl. n° 21 des « Plans de vérification de la Banlieue de Cornavin » par Jacques DEHARSU.

<sup>2</sup> *A.E.G.*, Grosse de l'Evêché, contrée de Cornavin, n° 34, fol. 91.

<sup>3</sup> Voir plan de la région de Saint Jean, planche VIII. Voir aussi *Genava*, IV, année 1926, p. 47.

<sup>4</sup> Portrait de J.-J. Mallet, planche VII.



*Lith. Spengler.*

VUE DE GENÈVE PRISE DES DÉLICES



## II. L'ACQUISITION DE « SUR SAINT-JEAN » PAR VOLTAIRE.

Voltaire ayant décidé de se fixer à Genève, c'est son libraire et ami Philibert Cramer qui se charge de lui chercher une propriété habitable toute l'année.

Le 18 janvier 1755, Philibert Cramer écrit à François Tronchin qu'il a trouvé une belle demeure susceptible d'intéresser Voltaire: le domaine avec la maison de Jean-Jacques Mallet sur le coteau de Saint-Jean <sup>1</sup>.

Cramer signale cette propriété à Voltaire qui décide sur-le-champ d'y aller passer une nuit. Cramer écrit immédiatement au propriétaire de la maison pour qu'il puisse faire préparer les lits et allumer les poêles.

Voltaire se transporte avec sa nièce M<sup>me</sup> Denis, en grand secret, dans la maison de J.-J. Mallet, évitant d'entrer à Genève et renonçant à voir le maître de la maison (n'emportant qu'un poulet froid, dit-il dans une de ses lettres). Malgré la saison (on était au 20 janvier), Voltaire et sa nièce furent enchantés de la demeure et du site qu'on leur proposait. Voltaire en informe immédiatement Robert Tronchin, son correspondant de Lyon:

« J'ai fait un petit tour à Genève. Plus je vois les Tronchin et plus j'ai envie de me rapprocher d'eux; mon corps et mon esprit y gagneraient beaucoup. Je vis, il y a quelques jours, auprès de Genève, une maison de campagne appartenant à M. Mallet: c'est le palais d'un philosophe avec les jardins d'Epicure, c'est une retraite délicieuse, et je pense qu'elle vous conviendrait un jour, car il est impossible que l'envie ne vous prenne pas de vous retirer dans le sein d'une famille si aimable. Vous savez combien il est difficile à un étranger et à un bon catholique comme moi, de faire des acquisitions chez le peuple de Dieu. M. votre frère, le conseiller d'Etat, m'a fait entrevoir que je pourrais être votre concierge jusqu'à ma mort. Vous achèteriez ce terrain avec l'argent que je vous fournirais... <sup>2</sup>. »

Les pourparlers engagés s'étant révélés laborieux, Philibert Cramer finira par charger François Tronchin de continuer les transactions et les discussions avec Voltaire, ce dernier se montrant pointilleux et très soucieux de ménager ses deniers.

Il fallait aussi trouver le moyen de ne pas violer les lois de la République de Genève qui ne permettaient pas à un catholique d'acquérir des immeubles sur son territoire. Ce sera le conseiller François Tronchin qui fera les démarches auprès du

<sup>1</sup> Voir W. DEONNA, *Les arts à Genève des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 339; Jules CROSNIER, « Sous-terre et Saint-Jean » dans *Nos Anciens*, année 1916, p. 57; Guillaume FATIO, *En pays genevois*, p. 9.

<sup>2</sup> Lettre du 23 janvier 1755.

<sup>†</sup> Voir le portrait de François Tronchin, planche XVI.



Gouvernement genevois pour obtenir en faveur de Voltaire une autorisation d'habiter le territoire de la République, autorisation qui sera accordée le 1<sup>er</sup> février 1755 <sup>1</sup>.

Parallèlement, François Tronchin, aidé du notaire de Lorme, échafaude une combinaison pour que Voltaire puisse entrer en possession de la propriété de J.-J. Mallet. En principe Voltaire devrait fournir au banquier Robert Tronchin, à Lyon, les fonds nécessaires pour acheter en son nom la propriété Mallet, propriété dont Voltaire deviendrait locataire par un bail à vie ne comportant pas le paiement d'une location.

Les pourparlers sont rondement menés par François Tronchin. Voltaire a apporté quelques modifications au projet de contrat de vente établi par le notaire, puis une promesse de vente est passée le 28 janvier 1755 entre Labat, mandataire de Robert Tronchin à Genève, et Jean-Jacques Mallet, promesse de vente contre-signée par Voltaire <sup>2</sup>. Enfin le 10 février 1755, Voltaire signe à Prangins un acte sous seing privé <sup>3</sup> dont nous extrayons le passage suivant :

« M. Labat cédera et vendra à M. de Voltaire tous les meubles, meublants, glaces, tableaux, estampes, ustensiles, vaisselle, porcelaine, carrosse, harnois, fourrages et autres effets mobilier compris en la dite vente, lesquels demeureront en propriété à M. de Voltaire pour en disposer par lui, ou par ses héritiers comme ils jugeront à propos; à l'exception toutefois de ceux desdits effets mobiliers qui servent à la culture du Domaine, tels que les futailles, chariots, tombereaux, vases et arbustes, outils et instruments, et les effets servant aux valets de campagne, lesquels effets seront censés toujours unis au Domaine, et seront repris par le propriétaire à la cessation de la jouissance ci-après cédée à M. de Voltaire, en l'état où tous les dits effets se trouveront, sans que M. de Voltaire réponde de ces instruments de campagne qui s'usent journellement. »

L'acte de vente sera signé le 14 février 1755 par le vendeur J.-J. Mallet, d'une part, et Labat, agissant pour le compte de J.-Robert Tronchin, d'autre part <sup>4</sup>.

En vertu des différents actes passés et qui seront passés ultérieurement entre les parties, Voltaire aura la jouissance du domaine de Sur Saint-Jean, d'une superficie de 13 poses (à 400 toises la pose) pendant sa vie durant moyennant versement de 87.200 livres de France <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Registre du Conseil*, ad diem.

<sup>2</sup> Voir « Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 88, pp. 15 s. et 26.

<sup>3</sup> Le texte complet en a été publié. Cf. *Bulletin de l'Institut genevois*, tome IV, 1856, p. 423.

<sup>4</sup> Voir *A.E.G.*, acte M<sup>e</sup> Delorme, notaire, du 14 février 1755, vol. 22, pp. 81 à 86.

<sup>5</sup> Voir « Lettre inédite de Voltaire à Fr. Tronchin, du 17 février 1755, relative à la prise de possession des Délices », *B.P.U.*, Papiers Tronchin, A. 90, p. 2. Voir aussi *A.E.G.*, Acte de M<sup>e</sup> Delorme, not., du 23 juin 1755, vol. 22, pp. 302 s.



PANORAMA DE SAINT-JEAN ET DE GENÈVE EN 1778

d'après un tableau du peintre danois Simon Malgo

*Acquisition de la Société auxiliaire du Musée.*





CONSEILLER JEAN-JACQUES MALLET

Propriétaire du domaine de « Sur Saint-Jean » au moment de l'arrivée de Voltaire à Genève.

*Reproduit d'après la « Notice généalogique et historique sur la famille Mallet de Genève » par Albert Choisy.*



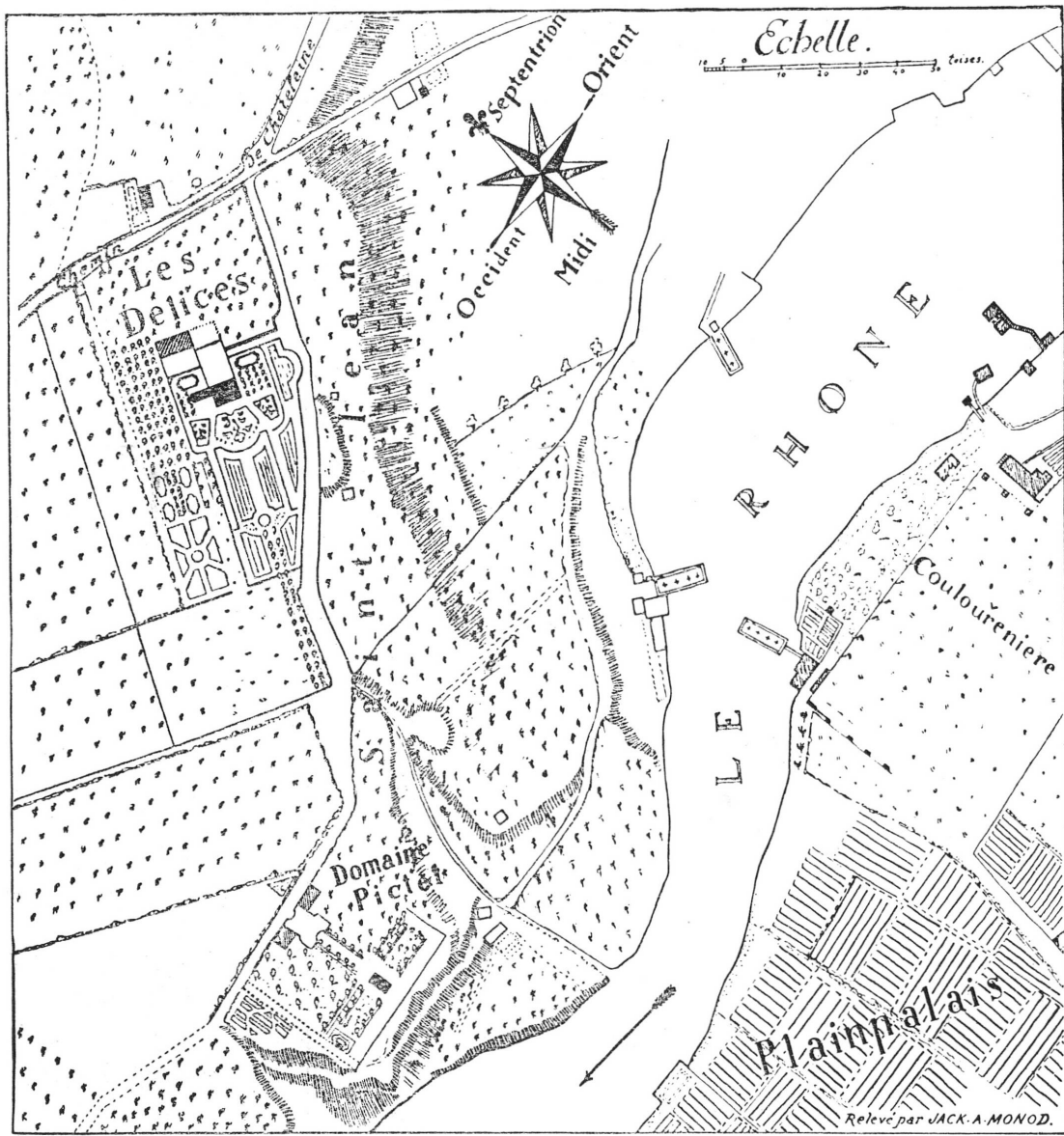


FIG. 3. — Plan de la région de Saint-Jean en 1735.

Archives d'Etat de Genève.

Voltaire qui n'est pas encore retourné à Sur Saint-Jean a déjà décidé le 9 février 1755 de débaptiser le domaine et de lui donner le nom plus évocateur des *Délices* <sup>1</sup>.

Le 5 mars il est entré en possession de sa maison comme nous l'apprenons par deux lettres écrites à cette date <sup>2</sup>. C'est aussi en mars 1755 qu'il compose sa fameuse « Epître de M. de Voltaire arrivant dans sa terre près du lac de Genève », destinée à François Tronchin, dont l'original est conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève dans les papiers Tronchin <sup>3</sup>.

### III. L'INSTALLATION DU PATRIARCHE ET L'AMÉNAGEMENT DES DÉLICES.

Dès qu'il eut pris possession de son domaine, Voltaire s'empresse d'écrire à Robert Tronchin pour l'assurer qu'il n'est que le concierge, le fermier, le « bostangi » (jardinier) du domaine et que toutes les améliorations qu'il va y apporter profiteront au véritable propriétaire.

Une longue correspondance s'engagera entre Voltaire ou M<sup>me</sup> Denis avec Robert Tronchin, de Lyon, correspondance qui s'étendra sur plusieurs années et dans laquelle nous pouvons puiser bien des renseignements sur l'aménagement des *Délices* :

17 mars 1755. — « ... Nous ne pouvons encore recevoir personne dans une maison remplie d'ouvriers de toute espèce. M. Mallet avait des amis qui aimaient apparemment à être couchés durement, et à se passer de garde-robes. Il n'y avait pas une chambre honnête à donner. Je fais bâtir une petite aile; je fais des grilles, j'abats des murs, j'embellis ce que vous serez tenté un jour d'habiter... »

24 mars 1755. — « ... Je suis actuellement dans mon lit; quand j'en sortirai, je vous parlerai à tête reposée d'achever le paiement de nos *Délices*. Vingt ouvriers travaillent à embellir votre retraite et la mienne. On m'a donné une patraque et je veux en faire une jolie montre. Je vous fais des avenues non pas à travers champs, mais à travers vignes... et le tout pour vous plaire. »

28 mars 1755. — « ... Grand merci de la lavande ! Je vous promets d'en faire planter dans toutes les bordures de vos potagers. Je vous ai déjà fait planter deux cent cinquante arbres, je vous ai fait percer des avenues, je vous fais bâtir une petite aile. Votre maison n'était qu'agréable, et je la rendrai commode: je veux que tous les Tronchin nés ou à naître puissent y loger à leur aise... »

<sup>1</sup> Voir G. DESNOIRESTERRES, *Voltaire aux Délices*, p. 72.

<sup>2</sup> Lettre à M. de Ribeaupierre, citée par M. P.-L. BADER dans son ouvrage sur *François de Ribeaupierre*, p. 16, Payot, 1932.

« Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 91, p. 25. Lettre à Robert Tronchin.

<sup>3</sup> L'épître originale comprend 5 pages, in-quarto, de la main de Wagnière. Voltaire la remania complètement et la raccourcit. Le texte définitif figure en tête de la présente notice.

2 avril 1755. — « ... Nous n'abandonnons pas les ouvrages de nos Délices. Nous plantons, nous semons, nous bâtissons sans relâche. Toutes vos graines de fleurs sont en terre, les légumes y seront demain; j'espère que vos fleurs et vos fruits prospéreront dans votre territoire. J'ai peur d'avoir un peu excédé dans mes dépenses la somme que vous aviez à moi en réserve... En vérité, tout y manquait, jusqu'à une basse-cour. Les détails sont immenses. J'ai deux maîtres jardiniers, vingt ouvriers, douze domestiques... »

5 avril 1755. — « ... Comme nous allions fermer notre lettre, nous avons songé, M<sup>me</sup> Denis et moi, qu'il fallait peindre tous vos treillages en beau vert, toutes vos portes en blanc, tous vos carreaux en beau jaune... »

Voltaire continue ainsi de mettre Robert Tronchin au courant de ses projets, des travaux entrepris et ne cesse dans ses nombreux billets de demander toutes sortes de fournitures pour l'embellissement de la maison et des jardins.

Citons encore un long extrait d'une lettre du 18 avril 1755<sup>1</sup> où Voltaire apparaît comme un remarquable administrateur :

« ... Les Délices seront chères, mais elles mériteront leur nom. Il faudra du temps et des soins: ce qui me pique, c'est que le nécessaire manque. Je vous l'ai déjà dit: le pressoir est avec l'orangerie, les chevaux avec les vaches; la serre, sous ma chambre à coucher; le potager, auprès du parterre, et cela s'appelait: avoir du goût! Les meubles ne sont pas plus élégants; il a fallu faire venir trente caisses de Paris, et nous n'avons pas le tiers de ce qu'il faut. Ayez donc toujours bien pitié de nous. Figurez-vous, Monsieur, qu'on ne connaît point ici les sangles pour les lits et les fauteuils; la propreté et la commodité sont les dernières choses qui s'établissent chez les hommes. Je vous fais cette déclamation pour vous préparer à la prière de nous faire avoir quatre cents aunes de sangle pour vous bien coucher et pour vous asseoir aux Délices, vous et tous les Tronchin, et nous aussi qui nous comptons Tronchin. Je vous parlais, en qualité de « bostangi », d'ceilletons d'artichauts et il se trouve que vous m'avez envoyé des fleurs au lieu de légumes. Joignez *utile dulci*, ceilletons d'artichauts à replanter, s'il vous plaît; pieds de fraisiers, si votre bonté n'est pas rebutée et si la facilité s'y trouve, et tout ce qu'on peut mettre dans un jardin au mois de mai, et mes habits et deux pièces de velours d'Utrecht cramoyse et une pièce de velours d'Utrecht mêlé. Allez! Allez! Courage! Vous n'êtes pas au bout. Et un sixain d'épingles n° 4, et un sixain n° 18, et un douzain n° 9, et un douzain n° 14, et puis vous m'enverrez une douzaine de fois au diable... »

<sup>1</sup> « Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 91.



Le 6 mai 1755, M<sup>me</sup> Denis écrit à Robert Tronchin : « J'ai destiné une tapisserie de damas cramoisi pour meubler mon salon, et je veux que les sièges soient de velours d'Utrecht cramoisi. » Elle ajoute que son oncle n'entend rien à meubler un salon.

Quelques jours plus tard, Voltaire confirme la commande de sa nièce, précise qu'il désire la même quantité de moquette à grandes fleurs cramoisies, et réclame en plus « 12 petits fauteuils de canne dont 4 bergères et 12 fauteuils de paille dont 4 autres bergères ».

Voltaire possède déjà un carrosse et annonce en ces termes à Robert Tronchin qu'il s'est commandé une berline : « Je fais faire ici une voiture très simple pour aller de Monriond dans vos domaines et de vos domaines à Monriond. Les portières de la berline seront à recouvrement afin de n'avoir pas de vent coulis. Les pommes ou coquilles de l'impériale doivent être des plus basses, et tous les ornements les plus simples. Je renonce à la dorure selon la Réforme de Genève <sup>1</sup>. »

Au risque de paraître fastidieux, nous donnons en note une liste des divers objets commandés à Robert Tronchin par Voltaire ou M<sup>me</sup> Denis, d'après une longue correspondance, partiellement inédite, échangée au cours des années qui ont suivi l'installation du patriarche aux Délices <sup>2</sup>.

Cette longue énumération permettra à l'imagination du lecteur de meubler les Délices et d'évoquer le cadre dans lequel ont vécu Voltaire et sa nièce <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre du 10 octobre 1755.

<sup>2</sup> « Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 92, pp. 19 à 98; A. 93, pp. 6 à 77.

<sup>3</sup> M. Robert Tronchin sera successivement requis d'expédier à M. de Voltaire et à sa nièce Denis : « 6 manchettes de maroquin rouge et 6 de maroquin jaune pour les 12 fauteuils de canne; 2 petites commodes « qu'on met dans le coin d'une chambre »; une table tric-trac; 2 pièces de moquettes à fleurs « pour meubler la galerie »; 44 aunes de galon d'or faux; 2 lanternes de glace; 150 aunes de Milanese de soie blanche; 6 paquets de chemises cramoisi; 40 aunes de petits galons cramoisi; 4 flambeaux d'argent; 2 seaux argentés « pour rafraîchir le vin à la place des seaux de faïence de M. Mallet »; 2 petits poêles volants « pour échauffer deux petites chambres de votre maison qui fument »; 2 réchauds argentés à brique « pour mettre sur la table »; vins de beaujolais; vins de liqueur en « petite quantité et à loisir; 6 pintes d'eau de lavande; fromage de parmesan, « parce qu'on dit qu'il y en a de bon à Lyon »; 6 livres d'excellent chocolat, sucre en grande quantité, balles de café moka; 1000 bouchons; 2 caisses de bougies; cuirs dorés; 4 fonds de cheminée « avec les petits agréments dorés et les pelles et les pincettes et les tenailles et les soufflets »; 2 réchauds à briques « pour réchauffer nos ragoûts dans l'occasion » plus 6 livres de belle cire d'Espagne » pour cacheter les petits billets qu'on vous écrira de Monrion et des Délices »; pièces de taffetas « pour faire robe neuve à Madame Denis »; 2 cafetières du Levant, l'une de 10 tasses, l'autre de 4; 200 aunes de grosses moquettes à fond rouge, à carreaux, à compartiments « dans le goût des tapis de turquie »; 5 douzaines de pitons dorés « pour accrocher les estampes »; larges baguettes dorées, tapis de Turquie « les plus larges et les plus beaux (10 pieds — 11 pieds — 12 pieds carrés) « attendu que j'en ai d'immense, de vile et misérable moquette »; agrafes « pour des tableaux d'antichambre et de vestibule »; veste d'or écrasé à fond cramoisi; 25 aunes taffetas jonquille « pour rideaux »; une veste d'or cylindré ou écrasé; 12 aunes croisé blanc de soie « pour faire 2 vestes rayées avec des bandes d'or cylindré qu'on porte en été »; 5 douzaines de boutons d'or pour justaucorps; 3 douzaines de petits boutons pour vestes; fusils; une bonne jument avec son équipage de chariot; décorations « pour mon théâtre de marionnettes »; fleurs « pour le théâtre et pompons

Mais Robert Tronchin n'était pas seul à fournir les Délices de tout ce qui était nécessaire ou agréable à son locataire. M<sup>me</sup> de Fontaine, qui habite Paris, est chargée de trouver les tableaux dignes d'ornier la demeure du patriarche. « Votre idée, ma chère nièce, écrit Voltaire en juin 1757, de faire de belles nudités d'après Natoire et Boucher, pour ragaillardir ma vieillesse, est d'une âme compatissante, et je suis reconnaissant de cette belle invention. On peut aisément, en effet, faire copier à peu de frais; on peut aussi faire copier au Palais Royal, ce qu'on trouvera de plus beau et de plus immodeste. M. le Duc d'Orléans accorde cette liberté. On peut prendre deux copistes au lieu d'un. Si par hasard quelques brocanteurs de vos amis avaient deux tableaux, je vous prierais de les prendre, ce serait autant d'assuré. Vous ornerez ma maison du Chêne, comme vous avez orné celle des Délices. La maison du Chêne est plus grande, plus régulière, elle a même un plus bel aspect; mais c'est le palais d'hiver, c'est pour le temps de nos spectacles; les Délices sont pour le temps des fleurs et des fruits. Ce n'est pas mal partager sa vie pour un malingre <sup>1</sup>. »

Avant de lui expédier les « belles nudités » promises, M<sup>me</sup> de Fontaine fait parvenir à son oncle quelques-unes de ses propres œuvres. Le 2 juillet 1755, Voltaire remercie sa nièce en ces termes: « Je vous écris, ma très chère nièce, en faisant clouer au chevet de mon lit votre portrait et celui de votre fils. En vérité, voilà trois chefs-d'œuvre de votre façon qui me sont chers, vous, le petit d'Hornoy et son pastel. »

Enfin le 16 octobre, Voltaire renouvellera ses remerciements en lui annonçant que: « Toutes nos petites Délices sont ornées, de vos œuvres ». Voltaire se sent alors chez lui, entouré d'œuvres d'art, de portraits de ses amis et de ses bienfaiteurs. Il demandera également au comte d'Argental son portrait « pour orner les Délices » <sup>2</sup> et à Thiériot des cartes géographiques « pour suivre la guerre » <sup>3</sup>.

Il fait venir des caisses de livres d'un peu partout et augmente considérablement sa bibliothèque des Délices <sup>4</sup>. Le 2 novembre 1758, il écrit à M. de Brenles: « Mon cher ami, je reçois la cargaison de livres anglais sur lesquels je n'avais plus compté. J'avais fait venir, il y a six mois, les mêmes volumes de Londres. Les uns seront dans mon cabinet des Délices, les autres dans celui de Ferney. »

pour la cavalerie»; grands pavots; 8 aunes de Dauphin « pour faire une robe de chambre »; écritoire de bureau « où il y ait place pour tout, plumes, encre, poudre, éponge, petits pains »; tapis de Turquie « pris par les Anglais »; deux amples doublures de belle peluche cramoisie; un bord d'or pour un chapeau; une garniture de boutons d'or pour un surtout; une garniture de boutons d'or pour habit, veste et culotte, etc. etc. »

<sup>1</sup> Lettre de juin 1757 (n° 3370).

<sup>2</sup> Lettre du 3 décembre 1757 (n° 3471).

<sup>3</sup> Lettre du 18 octobre 1758 (n° 3681).

<sup>4</sup> A Ferney, la bibliothèque comptera plus de 6000 volumes. LONGCHAMP et WAGNIÈRE, *Mémoires sur Voltaire et ses ouvrages*, tome I, p. 367.

Voir aussi Charles OULMONT, *Voltaire en robe de chambre*, p. 94.

Des Délices partira le 31 mai 1763, une lettre à M. Palissot dont nous extrayons ce qui suit: « Dès que le livre sera revenu de Genève, où je le fais relier dans le goût de ma petite bibliothèque (car je n'en ai pas une si belle que celle du marquisat de Pompignan), je lirai vos trois tomes avec le plaisir que tous vos ouvrages doivent donner... ».

Dans la correspondance qu'il entretint avec son secrétaire Collini, resté aux Délices, alors qu'il voyageait en Suisse ou était à Monriond, nous pouvons glaner plusieurs passages qui nous révèlent un Voltaire s'occupant des moindres détails de son domaine: Les Délices sont en pleine transformation, les ouvriers aménagent le domaine et améliorent la maison:

« Je crois qu'il faudra que vous changiez de chambre pendant que l'on mettra en couleur le vestibule et l'escalier. » ... « Il faudra aussi que les filles qui logent en haut, mettent leurs lits dans l'ancienne maison ou ailleurs <sup>1</sup>. » ... « Je recommande à votre grande industrie la porte grillée qui ne ferme point. » ... « Pourriez-vous vous amuser à faire un nouveau plan du jardin des Délices; où il n'y eut que des points au crayon, pour marquer simplement les distances? Nous le remplirons ensemble à mon retour <sup>2</sup>. »

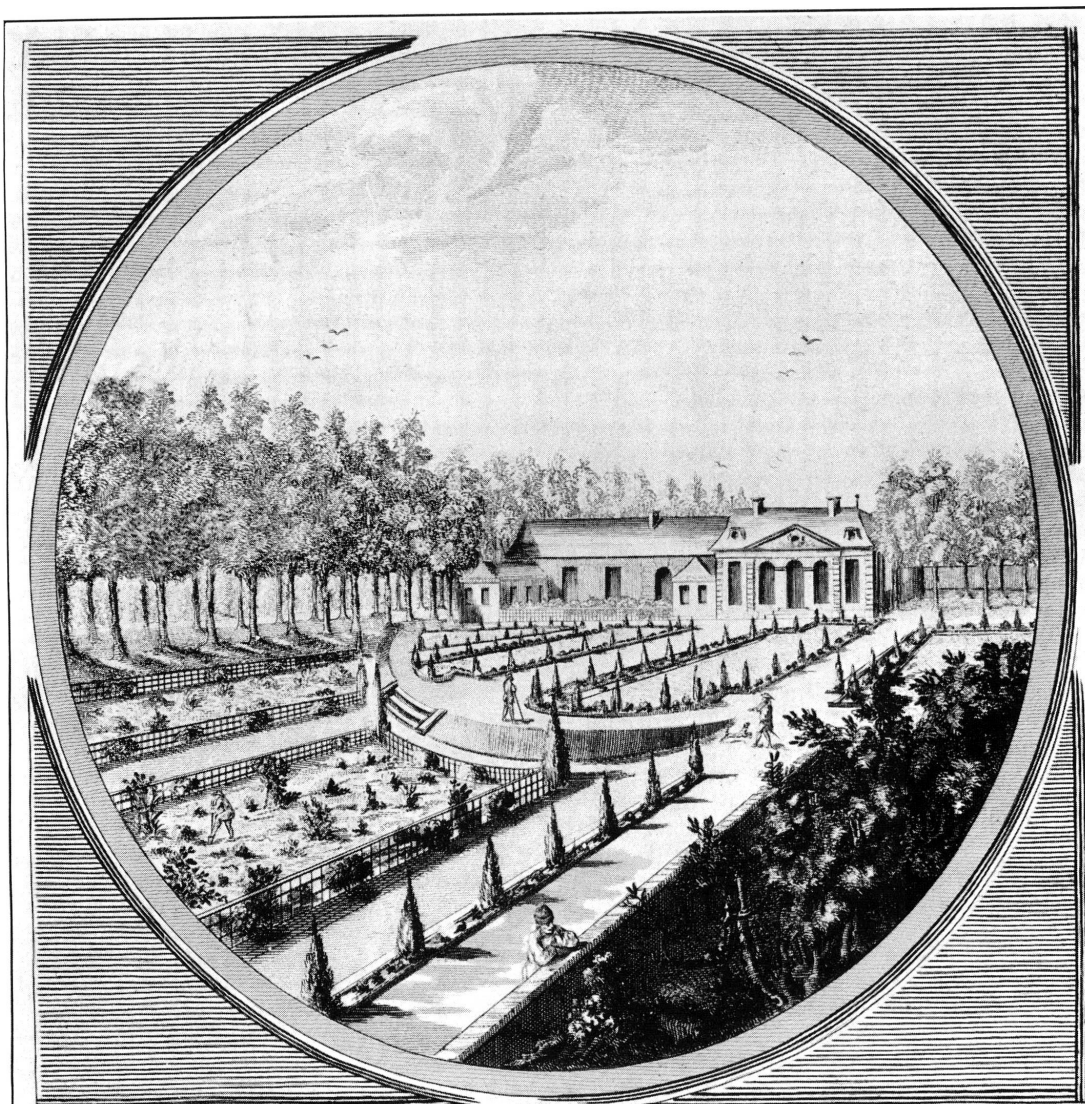
De Berne, il écrit à Collini, le 18 mai 1756: « Je vous prie d'ordonner qu'on refasse le talus que les eaux avaient emporté vers la Brandie <sup>3</sup>, qu'on sème de fenasse, et qu'on laisse deux petites rigoles pour l'écoulement des eaux, à travers les haies; c'est Loup (le jardinier) qui doit prendre ce soin. Il faut que les charpentiers fassent en diligence le berceau qui doit être posé vis-à-vis la Brandie <sup>3</sup>, et que l'on prépare des couleurs pour le peindre. Je vous prie d'ordonner aux jardiniers d'arroser les fleurs et les gazons de la terrasse. Je compte retrouver tout très propre. Il faut que Boësse (le valet de chambre) presse les travailleurs. Voilà de bien menus détails. »

Le 23 mai, de Berne toujours, Voltaire complète ses instructions à son secrétaire: « Il faut que Loup fasse venir du gros gravier, qu'on en répande et qu'on l'affermisse depuis le pavé de la cour jusqu'à la grille qui mène aux allées des vignes. Ce gravier ne doit être répandu que dans un espace de la largeur de la grille. Les jardiniers devraient avoir déjà fait deux boulingrins quarrés à droite et à gauche de cette allée de sable, en laissant trois pieds à sabler aux deux extrémités de ce gazon, comme je l'avais ordonné. Je prie M. Colini, de recommander cet ouvrage, qui est très aisé à faire. Je recommande à Loup, d'avoir soin de fermer la grille d'entrée de ma maison, les dimanches. Il condamnera la petite porte jaune qui va de la cour au jardin, et il empêchera d'entrer dans le jardin, et de le détruire, comme on a déjà fait. Les allées de gazon qu'on a semé dans le jardin, seraient absolument gâtées, et

<sup>1</sup> Lettre du 13 mai 1756.

<sup>2</sup> Lettre du 15 mai 1756.

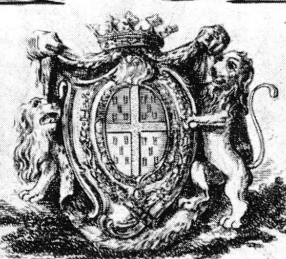
<sup>3</sup> La Brandie ou la Prairie, grande pièce de terre sise de l'autre côté du grand chemin de Lyon. Voir plan des Délices, planche XII.



*Signy del.*  
 VUE DES DELICES DE M.<sup>r</sup> DE

*Odediee à Monseigneur  
 Pair de France, Lieutenant  
 Chevalier de ses Ordres, Chef  
 Ministre es*

*Se vend chez l'Auteur au Nouvel hotel  
 des Monnois et chez Dulac cloître S<sup>t</sup>  
 Germain de l'Auxerrois*



*avec Privilège du Roi*

*Queverdo Sc.*  
 VOLTAIRE, PRÈS GENEVE.

*le Duc de Praslin,  
 Général des Armées du Roi,  
 du Conseil Roial des Finances,  
 Secrétaire d'Etat. &c &c &c.*

*Par son très humble, et très,  
 obéissant Serviteur Signy.*

Queverdo Sc.

Signy del.

LES DÉLICES DE M. DE VOLTAIRE, PRÈS GENÈVE



c'est une raison à opposer à l'indiscrétion des inconnus qui veulent entrer malgré les domestiques. Je prie M. Colini de renvoyer les maçons au reçu de ma lettre, ils n'ont plus rien à faire, mais je voudrais que les charpentiers puissent se mettre tout de suite après le berceau du côté de la Brandie. Il faut que les domestiques aient grand soin de remuer les marronniers, d'en faire tomber les hannetons et les donner à manger aux poules. Voilà à peu près, mon cher Colini, toutes mes grandes affaires. »

Voltaire fait aussi aménager la galerie où il installera tant bien que mal son « théâtre de marionnettes » et fait construire une petite aile. « Je construis à présent, écrit-il à M. Thiériot le 9 mai 1755, un petit appartement pour M<sup>me</sup> de Fontaine, qui ne sera prêt que l'année qui vient. » Il termine sa lettre en demandant à son correspondant de venir aux Délices où il pourra habiter « un petit grenier meublé de toile peinte ».

Les travaux d'aménagement avancent et Voltaire peut se sentir moins à l'étroit et mieux recevoir ses innombrables visiteurs. Sa satisfaction éclate dans les lettres écrites à ses correspondants (à M. Thiériot, le 9 août 1756): « Heureux qui vit chez soi avec ses nièces, ses livres, ses jardins, ses vignes, ses chevaux, ses vaches, son aigle et son renard et ses lapins, qui se passent la patte sous le nez. » ... « Je suis dans ma chaumière; on la nomme les Délices, parce que rien n'est plus délicieux que d'y être libre et indépendant. Elle est située sur le chemin de Lyon, à une portée de canon de la ville de Calvin. Vous la verrez, une longue muraille, une porte à barreaux verts, un grand berceau vert sur cette muraille. C'est là mon bouge. » ... « Vous ne serez pas logé magnifiquement; il s'en faut de beaucoup. En qualité de comédiens, nous n'avons que des loges; et, comme reclus, nous n'avons que des cellules. Nous logerons vos équipages, vos gens; personne ne sera gêné. Vous aurez des livres, et, si vous voulez, même des manuscrits que vous ne trouverez pas ailleurs. Si vous voulez voir Genève, vous verrez cette ville de vos fenêtres, et vous irez tant qu'il vous plaira <sup>1</sup>. »

L'édification d'une écurie et la surveillance des travaux n'empêchent pas Voltaire de travailler à son *Histoire universelle*, de « griffonner quelques articles pour *l'Encyclopédie* » et de correspondre avec toute l'Europe lettrée. A la duchesse de Saxe-Gotha, il rappellera, en date du 9 mars 1756, que le prince son fils « honora une année de sa présence » les Délices. A cette même correspondante, il écrira, l'année suivante: « Je suis resté dans mon petit ermitage des Délices, où je conserve précieusement un banc qu'avait fait faire le prince votre fils, d'où l'on voit le lac et le Rhône, et sur lequel je regrette souvent ce prince, qui avait toute la bonté du caractère de sa mère » <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lettre du 26 octobre 1760 (n° 4314).

<sup>2</sup> Lettre du 30 juillet 1757 (n° 3338).

Le lecteur sourira à la lecture de ses aimables flatteries en se souvenant qu'au moment de prendre possession des Délices, Voltaire avait fait détruire « un trône de sapin peint en vert » qui avait été précisément construit pour le petit prince lors de son séjour à Sur Saint-Jean <sup>1</sup>.

Après l'aménagement de sa maison, Voltaire a beaucoup à faire pour arranger ses jardins. Il goûte en été « la fraîcheur de la terrasse des Délices » <sup>2</sup> mais ses jardins ne sont pas harmonieux et doivent être aménagés.

Voltaire écrit à Robert Tronchin le 23 novembre 1757: « Je viens de vous planter des arbres de quarante pieds de haut pour cacher le palais Pictet qui faisait un point de vue désagréable parce qu'il ne présente qu'un angle. Au lieu d'une vilaine grenouillère que M. Mallet avait postée près de la maison, vous aurez en face une grande pièce d'eau avec des charmilles en portiques. »

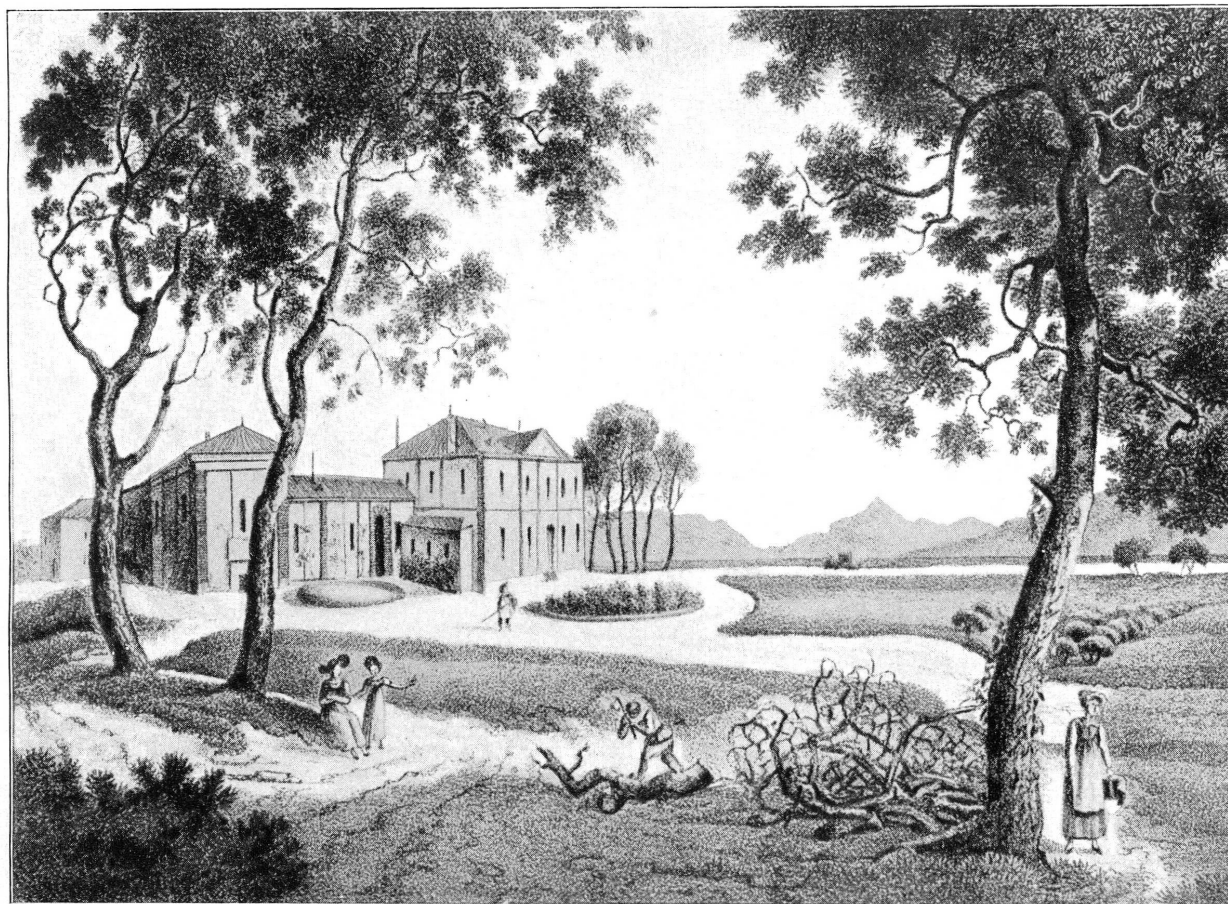
Voltaire passait ses hivers dans sa maison de Montriond près de Lausanne, d'où il continuait à s'occuper de sa retraite genevoise, comme on peut le voir par ce billet adressé le 2 février 1758 à François Tronchin: « ... J'apprends que le grenier est plus rempli de neige que je n'aurai jamais de vin dans ma cave. Il s'agit d'un des travaux d'Hercule; c'est pis que de nettoyer les étables d'Augias. M. Mallet sait par où l'on monte à ce grenier funeste. J'envoie les clés de la maison à M. Cathala par le courrier et je charge mes gens de déballer la neige. On dit qu'il faut que les gens de M. Mallet aient la bonté de montrer une certaine trappe par laquelle on entre, sous les tuiles, dans ce magasin de glace. Maître Mathey, de son côté, est instruit, je crois, de cette tâche. Enfin il s'agit de préserver vos toits d'une ruine certaine. »

Le patriarche a de grands projets pour ses jardins et son domaine qu'il trouve mal délimité et insuffisamment protégé des indiscrets et des rôdeurs. « Nous sommes absolument ouverts depuis le pré de D<sup>lle</sup> Laurent jusqu'au petit chemin qui conduit à Saint-Jean, écrit-il à François Tronchin. Le mur de Murani n'a que six pieds de haut en prenant du bombage du grand chemin, quoi qu'il en ait sept en comptant du ruisseau. »

En 1759 Voltaire se lance dans de nouveaux grands travaux: il fait clôturer son domaine du côté de la propriété de D<sup>lle</sup> Laurent et entreprend des démarches auprès de la République de Genève pour aménager les abords et l'entrée de sa propriété qui laissaient fort à désirer. « Je me suis arrangé avec la République de Genève, écrit-il à M<sup>me</sup> de Fontaine le 5 mai 1759, pour avoir une belle terrasse de trente toises de long. Ce n'est pas bien intéressant, mais c'est un grand embellissement à nos Délices, où je voudrais bien vous revoir. » Dans un autre billet (sans date) retrouvé dans les papiers Tronchin, Voltaire s'exprime ainsi:

<sup>1</sup> G. DESNOIRESTERRES, *Voltaire aux Délices*, p. 73.

<sup>2</sup> « Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 92, p. 35 (8 avril 1757).



*Lithographie Charton.*

LES DÉLICES AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE





« ... République de Genève, je vous aime et j'entends que votre chemin soit très embelli sans qu'il vous en coûte rien, et à moi pas grand'chose. Au lieu de continuer notre muraille de trente toises je recule ma haie au centre, je prie M. Dunant d'en faire autant, je recule encore au centre la haie de mes vignes. Je vous fais une pièce immense. Grande, régulière, ornée d'arbres en boule. Grille à la haie cintrée de M. Dunant, jolies vues de tous les côtés, entrée charmante à Genève. Qu'en dites-vous mon cher Amy ? qui avez du goût et vous aussi M. Mallet et Jacquier.

» Dites si cela ne sera pas délicieux.

V. »

Cet aménagement d'une grande terrasse au nord de sa propriété avec la construction « d'une grande muraille de Chine » et d'un grand berceau de verdure, face à la Brandie, ne sera pas la seule occupation de Voltaire à cette époque, il s'occupe aussi activement de ses vignes remplaçant ses ceps « hérétiques » par des ceps « catholiques » que lui fournit le conseiller Le Bault et fait construire une grande aile à sa galerie à l'opposé de la petite aile édifiée en 1755-56. D'autres travaux sont encore projetés et entrepris par Voltaire, qui, comme il l'écrit, se ruine « en bâtiments à la Palladio », témoin cette lettre à François Tronchin agrémentée d'un croquis : « J'ai oublié de vous dire, mon cher confrère, qu'il faut un petit pont sous le clédât pour joindre l'avenue au grand chemin. On ne trouve pas que dix pieds et demi soient assez hauts, il en faut onze au moins. Si nous faisons un parapet, cela irait à quatorze ou quinze... Il faut encore considérer que ce qui est en face de la maison de la brandille (*sic*, lire : la Brandie) demande un mur plus élevé, et que le berceau doit être au niveau des allées d'ormes ; cela est indispensable ; il paraît nécessaire que la muraille en cet endroit fasse cet effet, à peu près...<sup>1</sup> »

Tous ces travaux n'empêchèrent nullement Voltaire de diriger un train de maison assez important puisqu'il avait — à côté de ses deux secrétaires — deux laquais, un valet de chambre, un cuisinier français et un marmiton et qu'il possédait six chevaux et quatre voitures dont un vieux carrosse à fond bleu, parsemé d'étoiles d'or, à moulures sculptées et dorées qu'il s'était réservé pour son usage personnel<sup>2</sup>.

#### IV. LES DÉLICES EN 1760.

En 1760 Voltaire a terminé la plupart des travaux d'amélioration et d'embellissement des Délices. C'est pour cette raison que nous avons choisi cette année pour décrire ce qu'étaient son domaine et sa demeure.

Le visiteur qui venait de Genève quittait la route de France dite aussi le grand

<sup>1</sup> Lettre à François Tronchin, sans date (1759). Voir la reproduction de la lettre de Voltaire, agrémentée d'un croquis, planche XI.

<sup>2</sup> Voir L. PEREY et G. MAUGRAS, *La vie intime de Voltaire*, p. 59.

chemin de Lyon et prenait à sa gauche le chemin de Saint-Jean, longeant une longue muraille qui s'arrêtait au portail à barreaux verts (n° 25 de l'actuelle rue des Délices) de la propriété de Voltaire <sup>1</sup>.

Deux boulingrins carrés marquaient l'entrée d'une longue allée sablée qui aboutissait à la cour d'entrée; à la droite de cette allée s'étendait un vaste jardin d'agrément avec potager attenant à une belle promenade d'ormes, et à gauche on voyait une très grande pièce d'eau précédant une salle de marronniers.

Une petite porte jaune donnait accès à un grand jardin aux allées de gazon, qui se terminait par un grand berceau surplombant le chemin de Lyon, face à la Brandie.

L'entrée principale de la maison de Voltaire s'ouvrait sur la cour pavée au milieu de laquelle se trouvait une importante citerne, comblée il y a quelques années.

En face de la demeure du maître se dressait et se dresse encore l'ancienne ferme (l'actuel Clos Voltaire) transformée en partie en maison d'habitation et qui comprenait encore le pressoir, l'écurie et les communs. Derrière cette ancienne demeure, formée de plusieurs bâtiments ajoutés, s'ouvrait une avenue nouvellement créée par Voltaire donnant accès directement au grand chemin de Lyon. A l'entrée de cette avenue on rencontrait, face à l'ancienne ferme, de petites dépendances aujourd'hui disparues, à destination de basse-cour et d'écuries. C'est là que Voltaire logeait le petit carrosse que lui avait vendu M. Mallet et la berline qu'il s'était fait construire pour ses voyages à Montriond. Ses six chevaux et son cheptel, son singe et son renard trouvaient là également leurs écuries et leurs étables.

Une pittoresque fontaine « capuchonnée d'un petit toit conique recouvert de minuscules tavillons » était proche des dépendances <sup>2</sup>.

Derrière la maison de maître, face au Jura, aboutissait une belle salle d'arbres (l'actuelle place des Marronniers) d'où partait une longue et magnifique allée de charmilles, contiguë à la propriété de D<sup>lle</sup> Laurent.

Au sud de la maison s'étalait la grande terrasse de laquelle on pouvait gagner un beau parc à la française, coupés de plusieurs allées séparant des carrés de fleurs et des bosquets, des parterres de gazon, entourés de treillages verts.

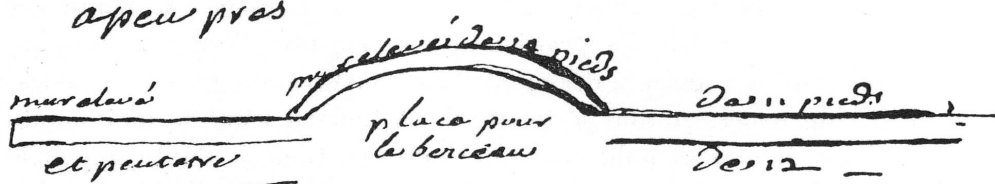
Enfin au levant, regardant la ville de Genève et le Salève, la salle d'arbres formée de six marronniers. Appuyés contre les marronniers extérieurs se trouvaient deux bancs de pierre où le patriarche aimait à s'asseoir et où la tradition veut qu'il ait médité sinon écrit *Candide*. Plus en avant, la pièce d'eau dont nous avons déjà parlé, entourée de charmilles en portiques.

De l'autre côté du chemin de Saint-Jean, dévalant sur le flanc du coteau, s'échelonnaient les vignes faisant partie du domaine des Délices.

<sup>1</sup> Voir le plan des Délices en 1788 et l'estampe un peu fantaisiste de Signy, planche IX.

<sup>2</sup> Ph. JAMIN, *Sites historiques au pays romand*, p. 101.

un mur plus élevé et que Le berceau doit  
 être au niveau des allées d'ormes, cela  
 est indispensable. Il paraît nécessaire que  
 la muraille en cet endroit fasse cet effet  
 à peu près



voilà des objets qui n'ont point été compris  
 dans le plan de maître maisey

tout notre embarras vient de ce que votre  
 chambre n'a voulu élever qu'un mur de  
 sept pieds sous une terrasse de 12 à quatorze  
 pieds d'élevation, et que mirani a non  
 seulement détruit mes hayes, mais a emporté  
 une grande partie de ma terre

plus j'y pense plus j'erois que M<sup>r</sup> votre  
 frere devrait donner 25 Louis comme laiffard  
 faisoit. cependant j'en passerai par tout ce  
 que vous ordonnerez

FIG. 4. — Fragment d'une lettre autographe (agrémentée d'un croquis)  
 de Voltaire à François Tronchin  
 relative à la construction d'un mur avec berceau du côté nord du domaine des Délices (1759).

Tout le domaine était entouré par des murs ou par des grilles bordant les chemins publics ou par des haies séparant le domaine des fonds voisins.

Si les grands jardins ont disparu ainsi que la belle et grande allée de charmilles, on retrouve encore aujourd'hui quelques-uns des nombreux bancs de pierre dont Voltaire avait semé ses promenades.

La vue que l'on avait des Délices<sup>1</sup> enthousiasmait Voltaire qui devenait lyrique pour décrire le spectacle qu'il avait sous les yeux: « Je voudrais trouver quelque Claude Lorrain qui peignît ce que je vois de mes fenêtres: c'est un vallon terminé en face par la ville de Genève, qui s'élève en amphithéâtre. Le Rhône sort en cascade de la ville pour se joindre à la rivière d'Arve, qui descend à gauche entre les Alpes; au delà de cette rivière, quatre lieues de paysage. A droite est le lac de Genève; au delà du lac, les prairies de Savoie; tout l'horizon, terminé par des collines qui vont se joindre à des montagnes couvertes de glaces éternelles, éloignées de vingt-cinq lieues, et tout le territoire de Genève semé de maisons de plaisance et de jardins. Je n'ai vu nulle part une telle situation; je doute que celle de Constantinople soit aussi agréable. Si M. Huber voulait s'amuser à peindre ce beau site, j'en ferais encore plus de cas que de ma découpe en robe de chambre<sup>2</sup>. »

La *maison de maître* formée d'un étage sur rez-de-chaussée comprend un bâtiment principal auquel est accolé un long bâtiment d'un étage, nommé *la galerie*, perpendiculaire à la face orientée au couchant, et que Voltaire compléta en 1755 par une petite aile orientée au sud et en 1760 par une aile plus importante, orientée au nord.

Le style de la maison est sobre et rappelle celui de plusieurs maisons de la campagne genevoise construites à la même époque.

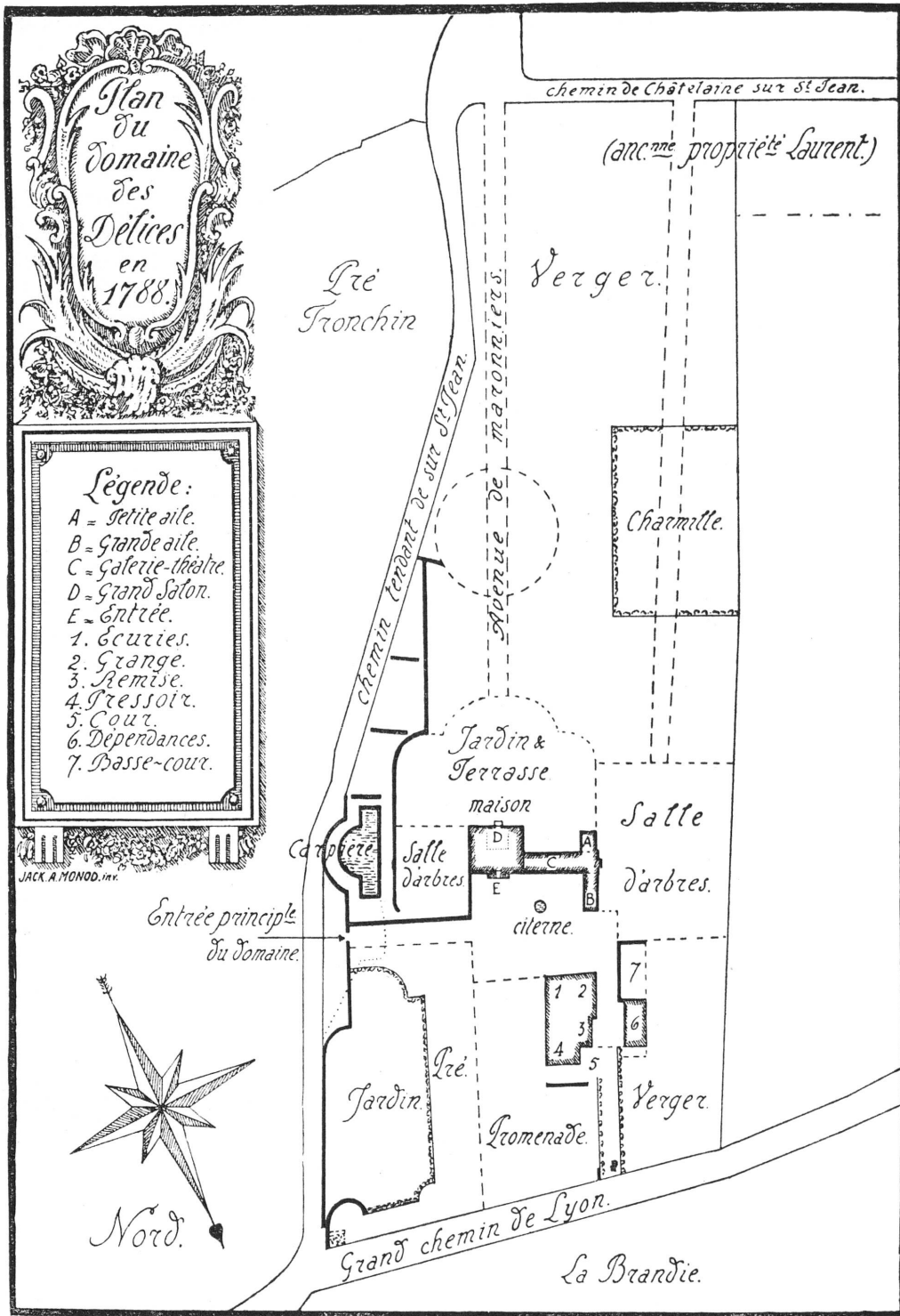
La façade donnant sur la terrasse est constituée par un corps central légèrement en saillie, surmonté d'un fronton triangulaire, flanqué de pilastres entre lesquels s'ouvrent trois baies cintrées au rez-de-chaussée, la baie centrale constitue l'entrée du grand salon auquel on accède de la terrasse par cinq marches. Le premier étage est marqué par un cordon qui fait le tour du bâtiment. Le fronton est percé au centre par un œil de bœuf. Deux lucarnes font pendant au fronton central. Le toit est surmonté de deux poinçons en métal ouvragé.

La façade, côté nord, présente le même fronton triangulaire, également percé d'un œil de bœuf.

On pénètre dans la maison par un perron à double escalier donnant accès à un hall central sur lequel débouchaient la plupart des pièces du rez-de-chaussée.

<sup>1</sup> « Vue de Genève, prise depuis les Délices, séjour de Voltaire ». Lithographie de Spengler & C<sup>ie</sup>, à Genève. Voir planche V.

<sup>2</sup> Lettre à M. Watelet, du 25 avril 1760.



L'absence de documents contemporains ne nous permet malheureusement pas de décrire d'une manière minutieuse la façon dont la maison était aménagée.

A l'aide de renseignements puisés dans la correspondance de Voltaire et de quelques précisions fournies par des contemporains nous allons chercher à nous rendre compte en gros de l'aménagement intérieur de la demeure. Un inventaire dressé en 1813<sup>1</sup> (soit un demi-siècle plus tard) lors du décès de Jean-Armand Tronchin, nous permettra de compléter les maigres données que nous possédons.

Au sous-sol, auquel on accédait par un passage sous le perron d'entrée, se trouvait la cuisine précédée d'un petit vestibule. Une cave s'ouvrait sur la cuisine. L'office des domestiques et les caves proprement dites, peu profondes et souvent inondées lors des grandes pluies, constituaient les sous-sols de la maison. Voltaire s'est plaint à plusieurs reprises de sa « très mauvaise petite cave » où son vin et ses liqueurs se gardaient mal, et il exhale souvent sa mauvaise humeur en proclamant que « M. Mallet n'excellait pas en souterrains »<sup>2</sup>.

Au rez-de-chaussée on trouvait plusieurs pièces très inégales : la salle à manger (avec l'office) était, d'après une tradition orale, située exactement au-dessus de la cuisine, et tout ornée de boiseries. Les chaises étaient de cuir doré. Adossé à une paroi le beau poêle de faïence de Delft<sup>3</sup> égayait de ses marines la pièce un peu sombre où le patriarche offrait à ses convives une chère abondante et de choix. Une porte permettait de se rendre de la salle à manger dans la galerie. Le petit salon de M<sup>me</sup> Denis, tapissé de damas cramoisi et meublé de sièges de velours d'Utrecht de même couleur, était contigu au grand salon.

Le grand salon, précédé d'un vestibule garni d'estampes, donne sur la terrasse par une grande porte vitrée de plein pied ; il possédait une belle cheminée de marbre où Voltaire aimait à tisonner le feu en bavardant avec ses hôtes. C'est dans le grand salon que le patriarche recevait ses visiteurs quand sa santé lui permettait de quitter sa chambre à coucher où il se tenait beaucoup. C'est aussi dans le grand salon que devait se trouver le clavecin sur lequel M<sup>me</sup> Denis accompagnait François Tronchin, « son grand violon », et M<sup>lle</sup> Delor qui chantait si bien.

Puis passons dans la chambre jaune avec ses rideaux en taffetas jonquille, sa table à écrire où le patriarche cachetait ses lettres et petits billets d'une belle cire d'Espagne avec un cachet à ses armes<sup>4</sup>.

Le reste du rez-de-chaussée était probablement encore composé de petites chambres (dont l'une appelée la chambre bleue) et enfin de la pièce dite « du billard »

<sup>1</sup> *A.E.G.*, inventaire du 2 mars, 1813, dressé par M<sup>e</sup> Boin, notaire.

<sup>2</sup> « Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 92, p. 43 (14 septembre 1757).

<sup>3</sup> Voir planche XIV. Ce poêle se trouve actuellement dans un château français.

<sup>4</sup> Le cachet armorié utilisé par Voltaire était d'azur à trois flammes d'or. Couronne de marquis. Support de levrettes. Croix pendante.



COMMODE ET SECRÉTAIRE AYANT APPARTENU À VOLTAIRE

*Acquisition de la Société auxiliaire du Musée.*





où devait se trouver la fameuse table de tric-trac dont il est si souvent question dans la correspondance de Voltaire.

Les salons étaient ornés de tableaux, copies de toiles célèbres, et les vestibules garnis de jolies estampes. Des tapis d'Orient avaient remplacé les tapis de moquettes de M. Mallet et M<sup>me</sup> Denis avait accroché de beaux rideaux aux fenêtres. De nombreuses commodes, des fauteuils et des bergères, des tapisseries « à moquette à grandes fleurs cramoisies » garnissaient le grand salon et les petits salons<sup>1</sup>.

Le rez-de-chaussée a subi malheureusement de nombreuses transformations au cours des temps; les belles boiseries attribuées à Jaquet dont François Tronchin avait fait orner le grand salon ont été transportées au Musée de Genève, à un moment où on pouvait craindre la démolition des Délices<sup>2</sup>.

Au premier étage, auquel on accède par un escalier tournant, s'ouvraient également plusieurs pièces dont plusieurs n'étaient que de petits cabinets ornés de toile peinte ou de simples galeries. C'est à cet étage que M<sup>me</sup> Denis et Voltaire avaient leurs chambres à coucher et que vraisemblablement logeaient M<sup>lle</sup> Matton, femme de chambre de M<sup>me</sup> Denis, Wagnière et Longchamp, les deux secrétaires de Voltaire<sup>3</sup>.

Aucun document ne permet d'identifier d'une manière certaine la chambre à coucher du patriarche ni le petit cabinet attenant où il conservait soigneusement classée sa correspondance, une centaine de liasses comprenant cinquante mille lettres environ, avec les copies de la plupart des lettres qu'il expédiait<sup>4</sup>. Cependant on peut supposer qu'il couchait dans la pièce d'angle aux deux fenêtres dont l'une regardait le Jura, l'autre donnant sur la terrasse au midi.

Cette hypothèse paraît confirmée par le passage d'une lettre de Voltaire déjà citée où ce dernier se plaint de coucher sur la serre<sup>5</sup>. Or, accolée à la façade, côté couchant, existait alors une petite construction basse et relativement légère, qui a été démolie après 1871<sup>6</sup>, et qui devait servir de petite serre ou de dépôt d'outils de jardin.

Dans cette construction devait probablement se trouver la cage de l'aigle dont Voltaire parle en ces termes: « J'ai sous ma fenêtre un aigle qui ne bouge depuis

<sup>1</sup> Voir planches III et XIII.

<sup>2</sup> Voir W. DEONNA, « Les boiseries du Salon des Délices », *Semaine littéraire*, n° du 2 janvier 1926, p. 4.

Voir aussi *Genava*, IV, année 1926, p. 48; *Genava*, XVI, année 1938, pp. 19 s.

<sup>3</sup> Collini avait quitté le service de Voltaire le 2 juin 1756. Voir C.-A. COLLINI, *Mon séjour auprès de Voltaire*, p. 147.

<sup>4</sup> *Mémoires de Casanova*, tome VI, p. 227. Edit. La Sirène.

<sup>5</sup> Lettre du 18 avril 1755 à Robert Tronchin.

<sup>6</sup> Voir planche II.

cing ans, et qui n'a nulle envie d'aller dans le pays des aigles; je suis comme lui »<sup>1</sup>.

On peut facilement évoquer cette chambre à coucher de Voltaire, ornée des œuvres de sa nièce M<sup>me</sup> de Fontaine, et peut-être de ces « belles nudités » d'après Natoire et Boucher « pour ragaillardir sa vieillesse » qu'il lui demandait de faire copier « à peu de frais » à Paris<sup>2</sup>.

C'est là que les privilégiés assistaient à son lever, au changement de ses perruques et où coiffé de son éternel bonnet il écrivait ou dictait à son secrétaire les innombrables lettres qui partirent des Délices.

C'est aussi là qu'il faisait le plus souvent ses interminables parties d'échec avec le père Adam.

Ce premier étage qui a été malheureusement transformé par l'aménagement d'appartements locatifs, avait jusqu'à ces derniers temps conservé sa distribution primitive. On y voyait encore toutes les cheminées de l'époque en marbre brun veiné surmontées de belles glaces anciennes enchâssées dans les boiseries, et surmontées de trumeaux simples mais délicats.

Dans les combles se logeaient tant bien que mal les domestiques dans de petites chambres contiguës aux greniers, à la chambre d'étendage et à la petite et à la grande chambre à resserrer.

*La galerie et ses deux ailes.* — Une longue galerie assez étroite s'ajoute à la maison principale. Cette galerie que M<sup>me</sup> Denis appelle son salon d'été était éclairée par un grand lustre et ornée d'un important poêle rond de faïence blanche, placé au milieu. La galerie était meublée de fauteuils et de canapés recouverts « en moquettes à fleurs »<sup>3</sup> et devait être ornée de peintures murales<sup>4</sup>.

Nous avons vu plus haut que Voltaire, qui trouvait sa nouvelle demeure « écrasée » la fit compléter par deux ailes d'inégale importance.

Le long de la galerie avait été établi un « petit parterre orné de treillages verts »<sup>5</sup>.

La petite aile qui subsiste avait été construite par Voltaire pour y loger M<sup>me</sup> de Fontaine et probablement aussi en vue de donner un débouché à la modeste scène de son théâtre volant. Quant à la grande aile, démolie en 1886<sup>6</sup>, dans laquelle

<sup>1</sup> Lettre au comte d'Argental, du 27 avril 1760 (n° 4109).

<sup>2</sup> Voir plus haut.

<sup>3</sup> « Papiers Tronchin », *B.P.U.*, A. 91, pp. 33 s.

<sup>4</sup> Article de Philippe GODET, *Journal de Genève* du 26 août 1913.

<sup>5</sup> Lettre inédite de Voltaire à Robert Tronchin, du 29 juillet 1755. Voir le plan des Délices, en 1788.

<sup>6</sup> En démolissant cette aile, on a trouvé, dans le plancher, un panneau sur lequel se lit l'inscription suivante: « Fait par moy François Louis Landry, de St.-Sulpice, de la Conté de Neuchâtel (*sic*), le jour avant mes noces, ce 19 juin 1760, avec la cuisinière de Mr de Voltaire, qui s'appelle



POÈLE DES DÉLICES

*P. Boissonnas, phot.*

Ce magnifique poêle, qui ornait la salle à manger des Délices, se trouve actuellement dans un château français.



se trouvait exposée au début du XIX<sup>e</sup> siècle la belle galerie de tableaux de Jean-Louis Fazy, Voltaire la fit construire pour augmenter ses chambres d'amis et vraisemblablement pour y loger sa bibliothèque qui antérieurement était éparse dans divers cabinets<sup>1</sup>.

C'est en effet très probablement à la grande aile que fait allusion Voltaire plutôt qu'au bâtiment de ferme proche, quand il écrit le 22 avril 1760 à Robert Tronchin: « Vous trouverez les Délices un peu augmentées, je m'aperçus quand M. de Chauvelin y vint, que je n'avais pas assez de logements, je fais de petits nids à rats où du moins on pourra loger, et où j'aurai de plus une bibliothèque de plein pied ».

Voltaire devait tenir à avoir sa bibliothèque dans le même corps de bâtiment que sa demeure pour qu'elle soit ainsi facilement accessible.

*Le petit théâtre dans la galerie.* — C'est dans cette galerie que Voltaire, à peine installé, fit jouer *Zaïre*, le 2 avril 1755, devant « les Tronchin et les Syndics »<sup>2</sup>, auditoire de choix qui applaudit chaleureusement la troupe où brillaient Voltaire et Lekain, qui venait d'arriver aux Délices.

Voltaire avait terminé *L'Orphelin de la Chine* et était impatient de faire jouer sa nouvelle pièce chez lui. Il fallait pour cela améliorer la galerie et y faire construire « un petit théâtre dans le salon d'été afin d'avoir très peu de monde », écrivait M<sup>me</sup> Denis à Robert Tronchin, le 23 juillet 1755. « Je crains, dans le premier moment, que quelques personnes dans Genève ne désapprouvent le petit plaisir que nous voulons nous donner. Tout le monde m'assure que cela serait trouvé très bon et que, même, nous aurions des ministres à notre petite réunion. »

De son côté, Voltaire écrit le 18 juillet 1755 au comte d'Argental: « Nous le jouerons (*L'Orphelin de la Chine*) dans ma cabane des Délices; nous y bâtissons un petit théâtre de marionnettes », et le 30 juillet, il écrit au même: « M<sup>me</sup> Denis, qui joue *Idamé* sur notre petit théâtre... ».

Mais le Consistoire de Genève veillait et, apprenant que Voltaire dressait un théâtre et recrutait une troupe d'amateurs, s'en plaignit au Conseil.

Le Conseil fit avertir Voltaire qu'il devait s'abstenir de jouer des pièces de

Suzanne Marie Seger, de Borgen, près de Berne. Le vin se vend 15 sols d'argent de Genève. » Voir Francis REVERDIN, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome III, p. 220.

<sup>1</sup> Dans une lettre du 10 octobre 1760 (n° 4293) à la marquise Du Deffand, Voltaire lui écrit: « ... il faut que vous sachiez que je ne suis guère le maître d'entrer dans ma bibliothèque à présent, parce qu'elle est dans l'appartement qu'occupe M. le Duc de Villars avec tout son monde ».

<sup>2</sup> Lettre de Voltaire à Robert Tronchin, du 2 avril 1755.

théâtre dans sa demeure. Voltaire s'inclina devant la décision du Conseil, mais, tout en renonçant à faire représenter sa nouvelle tragédie, n'en organisa pas moins une lecture privée, et confia au conseiller François Tronchin le rôle de Gengis.

Voltaire pourra du reste reprendre ses représentations à Montriond près Lausanne où il a loué une maison pour passer les hivers dans un climat plus doux et dans une contrée où vit un clergé moins hostile au philosophe. En 1759 il transportera son « théâtre de polichinelle » en son château de Tournay, acheté le 11 décembre 1758, et sis hors du territoire de la République de Genève.

C'est sur ce « théâtre volant » qu'il reprendra ses représentations au nez et à la barbe du Consistoire et du Magnifique Conseil. Un des spectateurs décrivait ainsi la décoration de la scène de Tournay : « Les châssis des coulisses étaient couverts d'oripeaux en clinquant et de fleurs de papier. Le fond représentait des arcades percées dans le mur; au lieu de frises, c'était un drap sur lequel était peint en couleur cannelle un immense soleil »<sup>1</sup>.

A l'automne de 1760, Voltaire, ayant comme hôte et acteur le duc de Villars, s'enhardit à retransporter son « théâtre de marionnettes » dans la galerie des Délices et à jouer sur son théâtre volant, successivement : *Alzire*, *Tanocrède*, *L'Orphelin de la Chine*, puis enfin *Fanime*.

Cette fois-ci le Consistoire protestera avec plus d'énergie auprès du Conseil qui finira par interdire formellement aux Genevois de jouer la comédie chez M. de Voltaire.

Ces incidents, les mesures prises plus tard par le Gouvernement genevois contre ses écrits, l'hostilité de la bourgeoisie et d'une partie de plus en plus importante du patriciat, pousseront Voltaire à délaisser à la longue sa retraite préférée des Délices — qui n'est désormais pour lui qu'une « guinguette » — pour sa récente acquisition de Ferney où il finira par s'installer définitivement.

En 1763, le patriarche afferme le domaine pour 700 livres à Jean-Louis Vernier<sup>2</sup>. Dans le bail, Voltaire s'est expressément réservé « la faculté de prendre sur les dits fonds, les herbes odoriférantes dont il aura besoin, tant pour luy que pour ceux de sa maison, pour des bains de pieds et autres usages de propreté; comme aussi de prendre dans le jardin du domaine les petites herbes dont le dit noble Voltaire aura de même besoin dans sa maison... »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cité d'après GAUDY-LEFORT, *Promenades historiques dans le canton de Genève*. Nouvelle édition, p. 29.

<sup>2</sup> *A.E.G.*, minutes du notaire Et. Fernet, vol. 29, fo. 291.

<sup>3</sup> Cité par Francis REVERDIN, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome III, p. 219.



*Photographie communiquée par M. Hermann Horngacher*

DUC DE VILLARS

Hôte puis locataire de Voltaire aux Délices.

D'après un pastel de La Tour au Musée d'Aix-en-Provence.





V. FERNEY SUPPLANTE LES DÉLICES.

Voltaire avait commencé en septembre 1758 des négociations avec M. de Budé de Boisy en vue d'acheter sa terre de Ferney. Les pourparlers furent assez longs puisque le contrat de vente ne fut signé que le 9 février 1759.

Voltaire est à ce moment un propriétaire à cheval sur deux pays. « J'ai un pied en France, l'autre en Suisse; je ne pouvais pas imaginer sur la terre une situation plus selon mon goût, écrira-t-il plus tard au cardinal de Bernis <sup>1</sup>. »

Il continue d'habiter les Délices d'où il dirige les travaux de construction et d'aménagement de Ferney où il compte pouvoir finir ses jours en s'adonnant à sa passion pour le théâtre sans avoir de comptes à rendre à personne.

Ferney va supplanter les Délices qui ne seront utilisées que pour loger les hôtes qui n'auront pas trouvé place à Ferney. Une lettre du 4 avril 1761, adressée par le patriarche à George Keate nous livre toute sa pensée: « Je n'ai point renoncé à mes petites Délices, qui sont dans le territoire de Genève, elles me seront toujours chères, puisque j'ai eu le bonheur de vous y posséder quelquefois; mais je donne la préférence à un château que j'ai fait bâtir dans le pays de Gex ».

A l'automne 1761, Voltaire a cédé les Délices pour trois mois au duc de Villars qui, ainsi qu'il l'écrit à un de ses correspondants, « a trouvé le secret d'y être logé *in fiocchi* » <sup>2</sup>.

En août 1764, Voltaire prête les Délices aux ducs de Randan et de Lorges. Il est de plus en plus amené à l'idée de se défaire des Délices qui sont trop près de Genève, et où il se prétend harcelé de visiteurs. « Je me trouve dans un pays situé tout juste au milieu de l'Europe, écrit-il le 4 juin 1764 à la marquise Du Deffand. Tous les passants viennent chez moi. Il faut que je tienne tête à des Allemands, à des Anglais, à des Italiens, et même à des Français, que je ne verrai plus; et vous ne vivez qu'avec des personnes que vous aimez. »

La période genevoise de la vie de l'auteur de *Candide* est bientôt terminée: les Délices qui ont vu défiler presque toute la société genevoise <sup>3</sup> et tant de nobles et illustres personnages <sup>4</sup> vont s'endormir pour quelques années dans le silence et l'oubli <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Lettre du 5 mars 1762 (n° 4854).

<sup>2</sup> Lettre du 7 octobre 1761 au cardinal de Bernis (n° 4701).

Portrait du duc de Villars, pl. XV.

<sup>3</sup> Sur les rapports entre Voltaire et la société genevoise: lire PEREY et MAUGRAS, *op. cit.*, et P. CHAPONNIÈRE, *Voltaire chez les calvinistes*.

<sup>4</sup> Voir introduction, *in fine*.

<sup>5</sup> Sur la vie aux « Délices » après Voltaire, voir la Biographie de *François Tronchin*, par Henry TRONCHIN, pp. 181 s.

Qu'on nous permette de rappeler en note le long cortège de Genevois et de « Suisses » qui ont été reçus par l'auteur de *Candide*; du moins ceux dont les noms apparaissent le plus fréquemment dans les correspondances du temps <sup>1</sup>.

Quelques mois passent, puis Voltaire prend la décision de restituer les Délices à Robert Tronchin. Sa dernière lettre datée des Délices, adressée à l'abbé d'Olivet, est du 27 novembre 1764.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails des pourparlers qui précédèrent la remise du domaine au cours desquels les parties semblent respectivement avoir exagéré leurs prétentions et leurs griefs. Labat, mandataire du propriétaire, enflant le poste des déprédations et des dégradations; Voltaire, de son côté, exagérant l'importance des améliorations <sup>2</sup>.

Voltaire avise ses nombreux correspondants de la détermination qu'il a prise; citons quelques extraits de ses lettres:

Lettre à Damilaville, datée du 20 février 1765:

« ... Je crois que j'ai très bien pris mon temps pour me tirer de la cohue et pour me défaire des Délices, d'autant plus que mon bail est fini, et que je ne l'avais pas renouvelé. Un M. Labat, qui avait dressé les articles du contrat, me faisait quelques difficultés, comme vous l'avez pu voir. Ces difficultés ont dû vous paraître extraordinaires, aussi bien que le contrat même. On ne ferait pas de tels marchés en France; celui-là est plus juif que calviniste. »

Au maréchal duc de Richelieu, il écrira le 27 février:

« Je me défais de mes Délices pour une autre raison; c'est qu'ayant la plus grande partie de mon bien sur M. le duc de Wurtemberg, et mes affaires n'étant pas

<sup>1</sup> Genevois et « Suisses » qui ont fréquenté le salon des Délices: les Boissier; les Buisson; les Butini; les de Constant; M<sup>lle</sup> Delor; le notaire Delorme; Dauphin de Chapeaurouge; le syndic Jean-Louis Chouet; Perrinet Desfranches; les Cramer, soit Gabriel Cramer (dit le Marquis) et sa femme; Philibert Cramer (dit le Prince); le syndic Jean Cramer; le conseiller Jean-Louis Du Pan; Jean-Pierre Crommelin; les Favre; M<sup>me</sup> Gallatin-Vaudenet (dont M. Marc Peter a écrit la biographie) et son mari; les mariés d'Hermenche; le conseiller Jaquet; les Le Fort; le peintre Huber; Michel Lullin de Chateaufieux; le futur syndic Jalabert; les mariés Labat; Pierre Pictet et sa fille Charlotte dont le bonnet qu'elle confectionna pour Voltaire rendit jalouse M<sup>me</sup> Denis; Pictet de Varembe dit Moulineau; M. de Lubièrre; M<sup>me</sup> Rilliet de Normandie; les mariés de Saussure-Boissier; tous les Tronchin: le procureur général Jean-Robert Tronchin; le conseiller Jacob Tronchin-Calandrini; François Tronchin dit Apollon Tronchin; Théodore Tronchin, le médecin dit Esculape Tronchin; les Turrettini; le syndic Jean Trembley; l'avocat Vasserot de Chateaufieux; Jacques Vieusseux; le pasteur Jacob Vernes; le pasteur Vernet, etc., etc.

<sup>2</sup> Voir Henry TRONCHIN, *François Tronchin*, pp. 181 s.

Voir aussi Paul CHAPONNIÈRE, *Voltaire chez les calvinistes*, édition Perrin, p. 212.

absolument arrangées avec lui, j'ai craint de mourir de faim aussi bien que de vieillesse. »

D'Alembert, qui, par la rumeur publique, a appris la remise des Délices, s'empresse de lui écrire pour s'informer du bien-fondé de ce bruit et pour donner un dernier conseil à son ami (lettre du 27 février):

« On dit que vous avez renoncé aux Délices, et que vous n'habitez plus le territoire de la parvulissime; je vous conseillerais cependant, attendu les pédants à grands rabats, qui deviennent de jour en jour plus insolents et plus sots, de conserver toujours un pied-à-terre chez nos bons amis les Suisses. »

Enfin, dans une lettre à Collini, Voltaire donne à son ancien secrétaire une autre version des mobiles de sa décision (lettre du 21 mai):

« Ceux qui ont dit que je quittais mon petit château de Ferney ont été bien mal informés; il est vrai que je me suis défait des Délices; mais c'est que je ne me suis pas trouvé assez riche pour les garder, et que l'état de ma santé, qui exige la retraite la plus profonde, était incompatible avec l'affluence du monde que m'attirait le voisinage de Genève. J'ai jugé d'ailleurs que, n'ayant qu'un corps, je ne devais pas avoir deux maisons. »

La remise des clés et la vérification de l'état des lieux provoquèrent un échange de lettres (inédites) entre M<sup>me</sup> Denis et François Tronchin.

Lettre de M<sup>me</sup> Denis au conseiller Tronchin:

« 28 février.

» Je vous envoie, Monsieur, M<sup>lle</sup> Maton pour vous porter un état des meubles et vous rendre les clés des Délices; j'ai prisé les meubles je crois très raisonnablement et j'espère que vous serez content, faites examiner, s'il vous plaît le tout par quelqu'un de juste et d'entendu. S'il y avait quelque meuble qui ne vous convînt pas je le reprendrai très volontiers. Si mon oncle n'avait été un peu malade, j'aurais eu l'honneur, Monsieur, de vous voir aujourd'hui, ce ne sera rien, c'est un commencement de fluxion, j'espère que la perte des Délices ne nous privera point du bonheur de vous voir. Votre amitié nous est précieuse, vous le savez, et rien ne peut diminuer les tendres sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

» Votre très humble et très obéissante servante,

» Denis.

» J'ai prié M. votre frère en cas que cela ne l'incommode pas, de vouloir bien me garder l'argent des meubles. Permettez-moi d'assurer M<sup>me</sup> Tronchin de la plus inviolable amitié. »

François Tronchin à M<sup>me</sup> Denis:

« 1<sup>er</sup> mars 1765.

» J'ai trouvé en rentrant chez moi, Madame, la clef et l'état des meubles que M<sup>lle</sup> Maton a remis à ma femme avec qui j'irai aux Délices... »

François Tronchin à M. de Voltaire:

« Le 3 mars 1765.

» J'ai reçu, mon cher Ami, les lettres de change... vous deviez venir avec la bonne nièce dîner ce jour-là avec nous, nous aurions M. de Lorme et sous notre main un quart d'heure terminerait tout, et cela vaudrait mieux que l'aller passer aux froides Délices qui perdent un beau nom. Nous y allons, ma femme et moi, demain pour ensuite rendre compte à la bonne nièce et terminer ainsi avec elle que j'embrasse comme vous aussi de tout mon cœur. »

Enfin le 21 mars 1765, l'acte de rétrocession des Délices est signé par M<sup>me</sup> Denis, agissant en vertu d'une procuration spéciale de son oncle <sup>1</sup>. Voltaire recevra en restitution 38.000 livres de France et 10.000 francs pour la vente à Robert Tronchin de tous les meubles et effets se trouvant encore dans la maison des Délices. François Tronchin, que ses contemporains surnommeront Tronchin des Délices, prendra possession de la propriété où il habitera jusqu'à sa mort, vivant en gentilhomme de lettres, au milieu de ses collections de tableaux et d'œuvres d'art, recevant la bonne société genevoise et les étrangers distingués continuant ainsi les nobles traditions d'hospitalité de son prédécesseur <sup>2</sup>.

## VI. LES DÉLICES APRÈS VOLTAIRE.

Par acte du 21 mars 1765, Voltaire a renoncé à la jouissance du domaine que lui avait loué Robert Tronchin, moyennant le paiement de 38.000 livres de France, effectué en mains de François Tronchin, représentant son frère.

<sup>1</sup> Voir *A.E.G.*, Procuration annexée à l'acte M<sup>e</sup> Delorme, not., du 21 mars 1765, vol. 29, pp. 529-530.

<sup>2</sup> Portrait de François Tronchin, pl. XVI.



CONSEILLER FRANÇOIS TRONCHIN

d'après un pastel de Liotard

*Collection Tronchin.*



L'acte passé devant M<sup>e</sup> Delorme, notaire, stipule notamment « ... quant aux meubles meublants, glaces, tableaux, estampes, ustensiles, vaisselle, porcelaine, et autres effets mobiliers servant à l'ameublement de la maison de maître, tant ceux dont la propriété était acquise au dit Voltaire par les susdites conventions du dix de février mil sept cent cinquante cinq qu'autres, qui peuvent avoir été apportées en la maison de maître du susdit domaine par M. de Voltaire ou par la dame Denis, sa nièce et qui existent encore en ladite maison. Il a été convenu que ladite Dame Veuve Denis tant en son nom qu'au nom dudit M. de Voltaire vend et cède audit Seigneur Conseiller Tronchin acceptant pour le dit M. Jean-Robert Tronchin, son frère, tous les dits meubles et effets, ainsi que le tout existe dans la susdite maison dudit domaine, pour du tout faire et disposer par ledit M. Jean-Robert Tronchin, comme de chose à lui appartenant, ainsi qu'il jugera à propos...<sup>1</sup>. »

Par testament, enregistré le 21 novembre 1788, Jean-Robert Tronchin institue « par égale portion » pour ses héritiers universels son frère François Tronchin et son neveu Jean-Armand Tronchin: « ... je donne à mon cher frère François Tronchin, la jouissance de ma maison de campagne dite des Délices située dans le territoire de Genève avec tous les meubles, outils de campagne, voitures, chevaux, bestiaux, provisions et généralement tout ce qui est à l'usage de ma dite campagne ou qui en dépend... ». Le testateur a inséré ensuite une clause de substitution au profit de dame François Tronchin, en cas de prédécès de son mari. Enfin le testateur termine en spécifiant « qu'après le décès de mon frère et de sa femme j'entends que la propriété de la totale dite campagne soit dévolue à mon neveu Jean-Armand Tronchin ou aux siens avec tout son mobilier et effets quelconques dont mon frère ou sa femme auront besoin ».

Le 13 février 1798, François Tronchin rédige aux Délices — où il a succédé à Voltaire — son testament olographe dont nous extrayons ce qui suit<sup>3</sup>:

« Je donne à mon neveu Jean-Armand Tronchin, à ma nièce Françoise-Henriette Tronchin et à mon arrière-neveu Jean-Louis-Robert Tronchin tous mes meubles et effets mobiliers (à l'exception des tableaux) et dont il y a un état signé de moi: ne faisant point partie du mobilier des Délices dont le testament de mon frère Jean-Robert laisse après ma mort, la propriété à mon neveu Jean-Armand. Cette disposition est conforme au désir de ma femme contenu dans son testament. Toutes les charges de mon hoirie prélevées, je divise mon bien en cinq portions. Je souhaite que mon cabinet de livres, de manuscrits, de portefeuilles, d'estampes, de dessins soient conservés entiers dans la branche aînée de la famille Tronchin de mâle en

<sup>1</sup> A.E.G., Acte M<sup>e</sup> Delorme, du 21 mars 1765, vol. 29, pp. 525 s.

<sup>2</sup> A.E.G., Jur. civ. E., n<sup>o</sup> 40, p. 280.

<sup>3</sup> A.E.G., Testament Inv. civ. E., vol. 42, p. 421.



mâle. J'en donne à ma mort, la garde à mon neveu Jean-Armand après lui son fils et successivement aux petits enfants d'ainé en aîné, sans qu'il y soit fait ou souffert aucun démembrement. Le catalogue des livres imprimés, des manuscrits, existe de ma main sur mon bureau, avant que mes héritiers disposent de mon cabinet de tableaux, mon arrière-neveu Jean-Louis-Robert Tronchin en distraira et reprendra celui de la dédicace du Temple de Salomon dont il m'avait fait présent. J'entends que tous les portraits de famille, y joints ceux de Calvin, de Théodore de Bèze, jeune et vieux, de Clément Marot, du duc de Rohan, de sa fille M<sup>me</sup> de Chabot, du comte de Lyancourt ne soient point détachés de mon cabinet de livres. Fait aux Délices le cinquième Décembre 1794. »

A la mort de François Tronchin, Jean-Armand Tronchin entre en possession des Délices qu'il conservera jusqu'à la fin de sa vie.

Jean-Armand Tronchin teste le 17 janvier 1810 et meurt en 1813. L'inventaire de sa succession présente un certain intérêt puisqu'il précise le contenu des différentes chambres des Délices et qu'il nous a permis de reconstituer approximativement l'état des lieux à l'époque de Voltaire. Cet inventaire donne aussi le catalogue des livres composant la bibliothèque du défunt.

A la mort de Jean-Armand Tronchin, les Délices passent à ses fils Jean-Louis-Robert Tronchin, futur lieutenant-colonel fédéral, et à Théodore-Louis-Henri Tronchin <sup>1</sup>.

Théodore-Louis-Henri Tronchin devint seul propriétaire de tout le domaine lorsque Jean-Louis-Robert eut cédé sa part à son frère par acte notarié du 17 mai 1816.

Le 5 juin 1840, Théodore-Louis-Henri Tronchin vendit une partie du domaine des Délices, comprenant la maison de maître, à Jean-Louis Fazy, fils de Jean-Samuel, frère de James Jazy, entre les mains duquel il resta jusqu'à sa mort qui survint en 1878. Jean-Louis Fazy fit installer sa galerie de tableaux <sup>2</sup> dans la grande aile, actuellement détruite.

L'autre partie du domaine comprenant l'ancienne maison de ferme (actuel Clos Voltaire) fut vendue à Charles-Etienne Chevrier, également le 5 juin 1840.

Par dispositions testamentaires Jean-Louis Fazy légua ses biens à ses deux filles: M<sup>me</sup> Alice Bovy-Lysberg, veuve du compositeur Charles Bovy-Lysberg, et à M<sup>lle</sup> Blanche Fazy (qui devint par la suite M<sup>me</sup> Gardon).

Par actes des 13 et 16 août 1881, le domaine des Délices fut attribué complètement à M<sup>me</sup> Bovy-Lysberg. La propriété fut plus tard adjugée à la Caisse hypothécaire de Genève, puis vendue le 5 juin 1891 aux mariés Jean Weber-Perrel, puis revendue le 12 août 1891 aux mariés Charles-Daniel Streisguth-Libault dans la

<sup>1</sup> Voir planche X: Les Délices au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Sur la collection de tableaux de Jean-Louis Fazy, voir *Journal de Genève* du 12 novembre 1879.

famille desquels les Délices restèrent jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1929<sup>1</sup>. A cette dernière date la propriété fut acquise par la Ville de Genève de M<sup>me</sup> Jenny Rapp, née Streisguth, dernière propriétaire des Délices, à la suite d'une campagne unanime de la presse genevoise<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Acte de M<sup>e</sup> J.-A. Poncet, notaire, du 1<sup>er</sup> août 1929.

<sup>2</sup> Voir Lucien FULPIUS, « Sauvons les Délices », article paru dans *Le Genevois* du 23 novembre 1928; *La Suisse*, « Après le Bourg-de-Four, les Délices », du 24 novembre 1928; F. RUCHON, « L'Affaire des Délices », *Le Genevois* du 26 novembre 1928; *Tribune de Genève* du 15 février 1929, « Pour sauver les « Délices » de la pioche des démolisseurs ».

Voir aussi W. DEONNA, *Genava*, VII, 1929, pp. 31 s.

